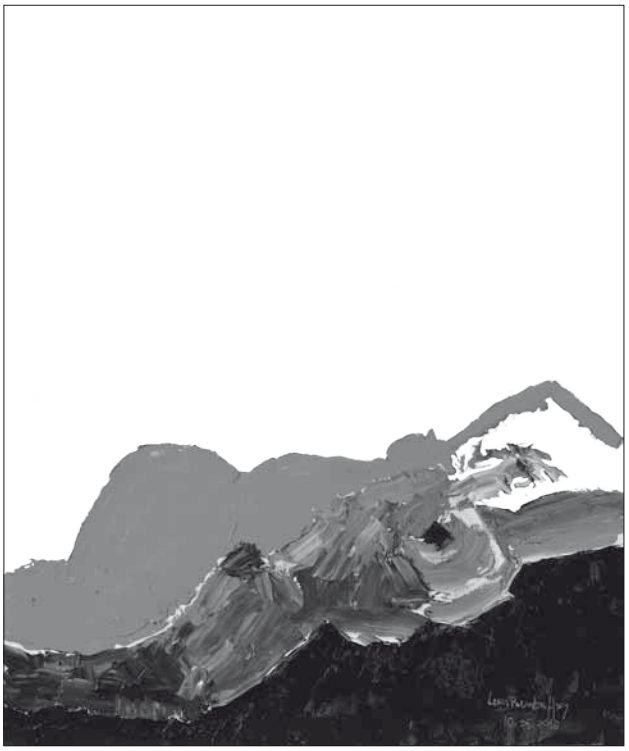
Les dossiers
d'*Économie et Politique*

Un nouveau projet européen, une voie pour le réaliser



La construction européenne actuelle est en crise, elle place nos sociétés en position de faiblesse dans la guerre économique et elle suscite un rejet massif. La montée des nationalismes prépare un avenir fait d'affrontements généralisés. La fuite en avant dans un fédéralisme confisquant encore davantage de pouvoirs aux citoyens annonce des catastrophes. Face à cette montée des périls, l'efficacité politique exige de mettre en avant un tout autre projet européen, radicalement nouveau.

Nos propositions pour l'Europe sont inspirées de la cohérence qui structure le projet communiste tel que l'a défini le 38e congrès du PCF.

Cette cohérence est politique : nous combattons, en Europe comme au niveau national, pour des objectifs sociaux et écologiques – services publics, salaires, sécurisation de l'emploi et de la formation… Mais avec les moyens de les financer – un Fonds de développement économique, social et écologique financé par la BCE, une autre sélectivité de la politique monétaire, une harmonisation de la fiscalité contre le *dumping* fiscal et social. Et donc la conquête de nouveaux pouvoirs par les travailleurs et les citoyens, non seulement dans les institutions politiques nationales et européennes mais aussi dans l'économie, là où se décide l'utilisation de l'argent et où le travail des femmes et des hommes crée les richesses.

Elle s'affirme dans le temps : le PCF est le seul parti à s'être prononcé dès l'origine contre tous les traités européens.

C'est aussi une cohérence de méthode. On ne changera pas le monde sans changer l'Europe mais par où commencer ? Faire d'une modification des traités un préalable ? Cela supposerait l'unanimité de 27 gouvernements pour ouvrir une négociation, la conclure, ratifier les nouveaux traités… En attendant, la situation aura tout le temps de se dégrader de façon irréversible. Mais de l'autre côté, on ne coopérera pas en Europe en commençant par exacerber la concurrence entre pays par des Brexit ou autres Frexit !

La construction du rapport de forces indispensable pour rendre irrésistible, un jour, à l'échelle de toute l'Union européenne, l'exigence de traités radicalement différents des traités actuels, n'est pas seulement une affaire de politiques gouvernementales. « Casser de la vaisselle à Bruxelles » quand il le faut, certainement. Mais surtout mettre en cause concrètement ce qui fait le cœur de la construction européenne actuelle, du marché unique, de la monnaie unique émise sous l'égide d'une banque centrale indépendante : sa soumission au pouvoir du capital, dans les formes que lui donne la mondialisation financière.

Cette mise en cause, l'exigence d'une autre utilisation de l'argent des entreprises, des banques et de l'argent public, est un puissant facteur de cohérence et de convergence des mobilisations sociales et politiques dans les territoires, dans les régions, au niveau national, jusqu'aux enjeux européens et mondiaux.

Les services publics en sont un bon exemple : dès aujourd'hui, on peut rassembler des forces pour exiger les embauches et les investissements dont les hôpitaux, les écoles, les universités, les transports publics, la production d'énergie décarbonée, l'accueil des réfugiés… ont besoin. Économiquement viables et bénéficiant d'une forte légitimité démocratique, ces projets sont de ceux dont on peut alors exiger qu'ils soient financés en priorité par la Banque centrale européenne avec son pouvoir de création monétaire. C'est l'objet de la proposition d'un Fonds de développement économique, social, écologique solidaire européen que porte fortement Ian Brossat dans sa campagne pour les élections européennes. Il y a là une voie, difficile certes, mais praticable pour commencer à prendre du pouvoir sur l'utilisation de l'argent, jusqu'au cœur des institutions européennes.

Ce dossier donne des éclairages sur les différents aspects que revêt cette cohérence.



Contre l'Europe de Macron, les services publics au cœur d'un nouveau projet européen

Les services publics sont un des sujets les plus activement débattus dans les mobilisations sociales et dans la campagne pour les élections européennes : toute notre société souffre de leur étranglement financier, de leur dépérissement organisé dans les territoires, de l'épuisement des agents chargés d'en faire bénéficier la population. Mais il y a aussi une énorme attente de services publics, dans les esprits, sur les ronds-points, dans la rue, de la part de tous ceux qui affrontent les difficultés de la vie quotidienne, de la précarité, des bas salaires. Emmanuel Macron répond en demandant aux Français quels services publics ils sont prêts à abandonner pour permettre de baisser les impôts ! D'autres – par exemple les auteurs des 66 propositions du « pacte pour le pouvoir de vivre » dont ce dossier contient une analyse critique – proposent un « bouclier » de services publics. Mais avec quels moyens, dès lors que la cause profonde des atteintes portées au service public – la domination du capital et de son bras armé, les marchés financiers dopés par la création monétaire des banques et des banques centrales – n'est pas dénoncée ? Comment répondre aux attentes des citoyens si les verrous de l'austérité budgétaire et de l'indépendance de la BCE restent tabous ?

Mais, deuxièmement, avec quels principes ? La concurrence ou la coopération ? Des services publics boucliers ou conçus pour le développement et l'émancipation de chacune et chacun ? Des services publics séparés des entreprises ou agissant sur elles dans des coopérations durables ?

Comment en effet ne pas voir que notre société a besoin de bien plus que de timides corrections des conséquences du capitalisme financiarisé en crise ? Une expansion de nouveaux services publics, démocratiquement gérés avec de nouveaux pouvoirs de leurs agents et de leurs usagers, développant des coopérations intenses avec leur environnement économique, sont une pièce centrale de la réponse aux défis sociaux, écologiques, économiques, financiers, culturels, politiques qui travaillent notre XXIe siècle. Dans ce que nous appelons le communisme, à la fois but et chemin vers une civilisation visant au développement de toutes les capacités humaines, les services publics sont une étape pour dépasser radicalement des marchés mondialisés en crise, où la concurrence, pilotée par la pression insatiable des capitaux financiers à la recherche de rentabilité, produit gâchis de capacités humaines, inégalités grandissantes et tendance permanente à la déflation.

« Les services publics doivent être une pierre angulaire de la construction d'une nouvelle citoyenneté et de la promotion de biens communs dans tous les domaines, écrit ainsi le document adopté au 38e congrès du PCF. Il s'agit de contester la domination du marché et de la concurrence aveugle, promue par les institutions européennes, pour promouvoir un système de coopération où les services publics rénovés et de nouvelles entreprises publiques joueraient un rôle décisif d'entraînement.

Il est indispensable de promouvoir et inventer des entreprises publiques dans les secteurs de la production et des services. Il faut conforter les entreprises publiques dans les secteurs de l'énergie, des transports et des banques, maintenir et renforcer les services publics de la santé, des finances, du logement, de l'emploi, de la formation, de la recherche, de l'éducation, du sport, de la culture… Cela implique une transformation profonde des gestions avec de nouveaux critères, une barrière efficace à l'entrée des capitaux privés, des financements émancipés des marchés financiers, des pouvoirs d'intervention des salariés et de concertation avec les usagers, des coopérations très nombreuses et intimes en France, en Europe, dans le monde. »

Le prochain numéro d'*Économie et politique* rendra compte de la rencontre organisée sur ce thème le 25 mars 2019 avec la participation de Ian Brossat dans le cadre de la campagne pour les élections européennes.

Pour un Front commun face aux marchés financiers

Débattre avec les tenants du « Pacte social et écologique »

Denis Durand et Frédéric Boccara

Le « Pacte social et écologique » pour « donner à chacun les moyens de vivre » présenté par la CFDT avec – 18 organisations et promu par le Monde, dans une interview N. Hulot et – L. Berger, a le mérite d'affirmer l'impérieuse nécessité d'allier social et écologie. Mais il passe sous silence l'exigence absolue de changer le rôle des entreprises et des banques, et le rôle central de l'utilisation de l'argent – qui renvoie à des décisions politiques et à des institutions précises, existantes ou à créer.

C'est typiquement la contradiction à laquelle se heurte depuis longtemps la gauche entre affirmation d'objectifs ambitieux, et pas de changement réel sur les moyens financiers et les pouvoirs ! – Il nous faut mener le débat entre ces propositions qui annoncent – répondre au défi écologique et social dans le cadre du capitalisme – sans changer le rôle des entreprises et des banques – et la cohérence révolutionnaire et réaliste – des propositions du PCF. Ceci pour toute la gauche comme pour sortir le pays de sa crise profonde. Ce Pacte, au-delà de son rôle de recomposition politique, recèle dans le même temps un risque d'intégration, mortelle, des syndicats comme des mouvements sociaux et associatifs, aux objectifs du grand capital financier. Tétaniser sur le social au nom de l'écologie ? Découper les enjeux ou les relier ? Ce Pacte constitue aussi une opération qui s'appuie sur le CESE, institution qui, avec un rôle renouvelé, pourrait permettre un rôle nouveau des organisations syndicales comme des associations, des mouvements écologistes, dans une nouvelle République dépassant le tête-à-tête État-citoyens.

Au même moment, la BCE décide de relancer ses crédits massifs aux banques à taux zéro voire négatifs (TLTRO) sans aucune condition sociale ni écologique, témoignant de la persistance envenimée du système et de l'inquiétude majeure des dominants face à la montée d'une récession européenne, déjà manifeste en Allemagne et en Italie et face à la guerre économique mondiale (USA, Brexit…). Mais le « Pacte » tend à faire accroire qu'il n'y a pas grand-chose à changer du cadre européen…

L'appui sur les exigences portées par les différents mouvements sociaux (des gilets jaunes aux mobilisations écologistes, en passant par les mobilisations sociales classiques) est plus que jamais nécessaire pour faire monter l'exigence d'une cohérence transformatrice révolutionnaire, à la hauteur des besoins en France comme en Europe.

Macron dès la commission Attali voulait « libérer » les entreprises – sous-entendu les forces du capital. Nous devons chercher à « libérer » les forces vives créatrices du monde du travail et de toute la société… de la domination des marchés financiers, pointe avancée du grand capital et synthèse de sa domination sur tous les aspects de la vie sociale, économique et sur la culture. C'est le Front commun qu'il nous appartient de chercher à construire, en marchant sur deux jambes : parti et mouvements de masse (syndical, écologique…). C'est l'objet de l'« Union politique et populaire agissante » que le PCF affirme dans le texte de son 38e congrès.

Dix-neuf organisations proposent un « Pacte social et écologique » pour « donner à chacun les moyens de vivre ». *Le Monde* (6 mars) met en scène ce Pacte comme un nouveau « programme commun », avec une double page d'interview conjointe de Nicolas Hulot et Laurent Berger. Opération sociale-démocrate ? Pas seulement. Le contenu tire parfois vers le social-libéralisme ou le libéralisme tout court. Ce pacte est d'ailleurs présenté par Gérard Courtois (éditorial du *Monde* du 6 mars) comme une « poutre » dans la

> Ce qui frappe dans le Pacte c'est l'absence des entreprises, des banques et des institutions politiques, jusqu'aux institutions européennes.

recomposition politique. Il s'agit sur la base de la recomposition entamée par Macron d'une tentative de renaissance/dépassement de la social-démocratie comme de Macron, car le « duopole » établi par Macron est jugé « trop réducteur pour répondre à la diversité des aspirations du pays, notamment d'une gauche en déshérence et d'une droite orpheline ». Il s'agit enfin – surtout ? – d'intégrer de larges pans de la société. Plutôt que de fracturer les couches sociales, il s'agit de les intégrer à partir d'organisations de masse, corps intermédiaires plus ou moins légitimes, de construire l'appui d'organisations.

Intégration, recomposition et contradictions

Sur le fond, derrière le Pacte il y a une grave opération politique : intégrer au maximum les organisations syndicales et les mouvements sociaux, associatifs et écologistes, dans un « Pacte » pour les « paralyser ». « Intégrer » au sens de faire partager les objectifs et la logique du grand capital financier. Tétaniser au nom de l'écologie, mais en faisant disparaître le social et l'emploi pour soutenir les profits et l'accumulation financière, conforter la présidentialisation, faire taire les oppositions et franchir une nouvelle étape fédéraliste d'intégration européenne. Il s'agit d'une nouvelle étape, tâtonnante, cherchant répondre à la double crise de la social-démocratie et du capitalisme financier, ce dernier étant menacé comme jamais avec la crise inédite qui se profile (voire note sur la conjoncture). « Reste à imaginer, commente Courtois, quelle force pourrait offrir une alternative au match annoncé entre nationalistes et libéraux. »

Il faut entrer en débat, car l'enjeu de mariage entre « écologique et social » est décisif et le besoin de répondre à la crise profonde est impérieux et urgent. Mais sans se tromper sur la nature de l'opération. Et en travaillant les contradictions et la radicalité des exigences, en cherchant un compromis réaliste mais à la hauteur, donc novateur.

Ce qui frappe dans le Pacte c'est l'absence des entreprises, des banques et des institutions politiques, jusqu'aux institutions européennes. Ou, et c'est complémentaire, l'absence des questions d'argent, de moyens financiers et de création monétaire. Question que, en revanche, Hulot cherche pourtant à aborder face à Berger, dans son entretien avec lui.

Cette absence est un comble lorsque l'on se rappelle que tout cela prend prétexte de la mobilisation des « gilets jaunes », centrée précisément sur la question des moyens : salaires et pouvoir d'achat, services publics.

Qu'on ne s'y trompe pas : l'État, la puissance publique sont bien là mais « à côté » de ce que font les entreprises ou pour les soutenir. Précisément ce que nous dénonçons dans notre texte de congrès !

Au contraire la grande question devant nous est : l'État doit agir sur les entreprises et les banques – pas à côté ! – pour en changer la logique, l'infléchir dans un premier temps. Ce qui doit conduire à questionner les institutions politiques, jusqu'aux institutions européennes (BCE) et celles des marchés financiers (actionnariat, fonds d'investissement, banques, bourse, etc.).

Voyons d'ailleurs que l'articulation entre « écologie et social » est très profonde : pas de transition écologique réussie sans changer la production, ni sans mettre les capacités humaines (formation, recherche, emploi sécurisé) au cœur du nouveau modèle productif, ni sans changer les critères de gestion des entreprises et de financement des banques. C'est précisément ce que nous disons aussi dans notre texte de congrès.

Mais le Pacte tend à réduire l'articulation entre écologie et social à un « accompagnement social » d'une transition écologique qui arriverait mécaniquement, en mettant juste un peu d'« investissements écologiques », sans voir l'énormité des oppositions institutionnelles et culturelles à l'œuvre.

Précisément, notre 38e congrès insistait sur les éléments suivants :

– L'échec des gauches depuis la crise de 2008 à poser la question de « quelle intervention de l'État » : pour les profits ou pour une autre logique ?

– La nécessité absolue d'expliciter les différences à gauche, pour les faire évoluer.

– La base sociale fondamentale du rassemblement que nous cherchons, qui doit allier les couches populaires et les couches moyennes et supérieures.

– L'alliance entre mouvements écologiques et sociaux, pour prendre en tenaille le capital financier qui domine les entreprises par sa logique de rentabilité financière

– La conquête de pouvoirs dans les institutions… pour permettre au mouvement populaire d'exercer des pouvoirs sur les entreprises, les banques et les territoires.

C'est l'enjeu commun de la réponse aux exigences des gilets jaunes et des élections européennes.

C'est dire le besoin d'insister sur la nécessaire cohérence de réponses, porteuse de sens, entre objectifs sociaux, pouvoirs et moyens financiers, jusqu'à de nouvelles institutions avec des luttes créatives à leur appui.

De ce point de vue, N. Hulot est bien plus intéressant que L. Berger.

Un « pacte » pour répondre aux défis de notre temps sans mettre en cause le rôle des entreprises et des banques ?

Les « axes » préconisés ont pour point fort de « ne pas opposer justice sociale et protection de l'environnement, efficacité économique et qualité de vie » comme principe. Mais dès qu'on parle d'argent, l'emploi et le social disparaissent

et il n'y a plus que « la » transition écologique. Il s'agirait pourtant de « remettre l'exigence de justice sociale au cœur de l'économie », de « partager le pouvoir pour que chacun puisse prendre sa part dans la transformation de nos vies » grâce à un « pacte de la bienveillance et du commun : un pacte pour l'humain et pour l'humanité » : la CFDT, la CFTC, le Secours catholique et leurs partenaires seraient-ils devenus « communistes » ?

Un examen plus détaillé de leurs 66 propositions révèle que leur inspiration ne doit rien à la lutte des classes, ni à un projet de dépassement du capitalisme, mais bien davantage à une tradition de conciliation universelle capital-travail, commune depuis longtemps au catholicisme social et à la gauche réformiste. Il n'y aurait pas d'intérêts divergents. Pas d'adversaires du social obsédés par la baisse du « coût du travail », des dépenses publiques et sociales. Pas de logique à la situation actuelle. Pas d'institutions qui les imposent. Terrible pour alimenter le désarroi !

Que sont devenus les fameux « *lobbies* » que dénonçait Nicolas Hulot lors de son départ du gouvernement ? Où sont passés les marchés financiers et leur « dictature » si souvent dénoncée ? Pourtant le même jour la BCE annonçait, avec son troisième TLTRO, mettre à nouveau des centaines de milliards d'euros dans les banques avec comme seule condition « la rentabilité financière » !!

Débattre et porter une nouvelle cohérence

Ces propositions n'en méritent pas moins attention.

Certaines s'apparentent à des vœux pieux – c'est la loi du genre. D'autres valident des mesures combattues par le mouvement social comme la monétisation du compte personnel de formation, qui porte une grave atteinte aux droits des salariés, ou des principes hautement contestables, comme le principe « pollueur-payeur » qui revient, là encore, à soumettre l'écologie au marché et à sa régulation par la rentabilité capitaliste : polluez tant que vous voudrez, si vous avez de l'argent !

En réalité, la révolution écologique exprime une contradiction violente avec la rentabilité capitaliste. Répondre à ses exigences doit, au contraire, conduire à traiter le climat, la biodiversité, la qualité de l'air et de l'eau comme des biens communs de l'humanité, dans une logique de dépassement du marché amorcée par le développement de nouveaux services publics. L'optique du « pacte » est tout autre puisqu'il préconise de « construire un bouclier de services publics dans tous les territoires » s'appuyant sur la généralisation des maisons de services publics : le rôle des services publics se limiterait alors à atténuer les dégâts sociaux de la mondialisation libérale.

Pourtant, les 19 organisations reconnaissent en préambule qu'« un modèle de société qui génère autant d'inégalités et d'injustices et met en péril la vie sur Terre de nos enfants et petits-enfants et de millions d'êtres humains à travers le monde n'est plus un modèle. C'est un non-sens ». Mais la cause profonde des « logiques court-termistes et prédatrices qui épuisent les ressources naturelles planétaires et les individus au travail » n'est pas nommée. Les profits, le coût du capital (dividendes, intérêts…), ne sont pas mis en cause en tant que tels.

Ainsi, les préconisations en faveur d'un « partage du pouvoir dans les entreprises » s'inscrivent dans la logique de conciliation entre les « parties prenantes » de l'entreprise, illustrée par le rapport Notat-Sénart qui a servi de justification idéologique à la loi PACTE (et à son œuvre de privatisation et de financiarisation de l'économie) : « instaurer une représentation pour moitié des salarié.e.s dans les conseils d'administration et les conseils de surveillance », oui, bien sûr. Mais les salariés seraient sans moyens financiers alors que les actionnaires, qui y sont, ont des espèces sonnantes et trébuchantes à l'appui des décisions qu'ils veulent imposer ! Ainsi sans moyens pour imposer des alternatives, les salariés tendraient à devenir des cautions des décisions des actionnaires. C'est pourquoi, nous exigeons qu'ils soient dotés d'un droit de saisine d'un pôle public bancaire, à l'appui de leurs contre-propositions. Et nous valorisons la délibération des salariés, des habitants, et de leurs représentants à travers des CE (ou CSE) ressourcés et d'institutions territoriales nouvelles. Pourquoi ne pas mettre en chantier une réforme du Code du travail pour abroger les atteintes à la représentation des salariés opérées depuis la loi Rebsamen jusqu'à la « loi travail XXL » d'Emmanuel Macron et pour donner aux travailleurs des pouvoirs d'intervention, d'initiative et de décision sur la stratégie et les politiques d'embauches, d'investissement, de financement des entreprises ?

Mais les dix-neuf organisations bornent l'accroissement du « droit d'expression au travail » à une intervention des travailleurs sur les « transformations de leur travail (cadences, évolution des tâches, conditions de travail…) », dans la tradition sociale-démocrate, et à la définition de l'« agenda social de l'entreprise ». C'est typique du « travaillisme » : aux travailleurs le travail, au sens étroit du terme, aux capitalistes le capital !

Un point fort du « pacte » est l'attention apparente portée aux moyens financiers d'atteindre les objectifs écologiques constitutifs d'un nouveau « pouvoir de vivre ». On retrouve en effet non seulement les préconisations fiscales communes à la quasi-totalité des programmes de gauche (taxation des dividendes et des rachats d'action, plus grande progressivité de la fiscalité sur les ménages, taxation des hauts patrimoines, lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale), mais aussi des attendus – et cela mérite d'être noté car c'est plus rare même s'ils restent vagues – destinés à influencer le comportement des entreprises : « évaluer, modifier et réorienter les dépenses (niches) fiscales et les aides publiques aux entreprises pour qu'elles profitent à l'emploi, à la transition écologique, à l'investissement social et à la qualité de vie » ; « définir un plan d'investissement public et privé dans la transition écologique à hauteur des 55 à 85 milliards d'euros manquants par an entre 2019 et 2023 » ; « sortir les investissements verts du calcul du déficit public dans les règles européennes » – mais pourquoi pas tous les investissements qui développent efficacement les services publics ? Il est frappant en effet de constater que les propositions se font moins précises dès qu'il s'agit de viser des objectifs sociaux.

Pourtant, le risque mortel est grand d'un État agissant avec

ses fonds publics «à côté» des décisions antisociales et anti-économiques du grand capital, avec l'illusion de les corriger et en les accompagnant de fait. Le dogme de la baisse du coût du travail doit être dénoncé. Le besoin d'expansion des dépenses publiques et sociales ne peut pas être refoulé!

Dépenses publiques, dépenses sociales, salaires, formation-qualifications emploi, tout cela s'oppose à la logique de la rentabilité financière – profit et accumulation – même l'investissement en R & D'où les investissements matériels efficaces posent problème à la rentabilité financière, car ils ne répondent pas à un objectif de maximisation de celle-ci. De même que l'écologie: son principe s'il est pris au sérieux s'oppose radicalement à la recherche d'accumulation du capital. Il faut bien affronter cet antagonisme. Discutons-en.

Et surtout, le silence du «pacte» sur les banques est porteur d'une lourde signification politique: le tabou du pouvoir de l'argent a la vie dure!

Ainsi, aucune mesure ne vise le comportement des banques en matière de crédit, qui conditionne pourtant, directement ou indirectement, tous les choix des entreprises en matière d'investissement. Une nouvelle sélectivité des 700 milliards de refinancement que la BCE octroie aux banques (le LTRO dont elle vient de relancer la troisième vague) n'est pas évoquée, pas plus que n'est questionnée l'utilisation des 2700 milliards qu'elle a injectés sur les marchés financiers de la dette au titre du *quantitative easing*.

Certaines organisations parties prenantes de l'appel avaient pourtant montré plus d'audace en d'autres occasions: par exemple le Secours catholique dans son rapport «la Finance aux Citoyens: remettre la finance au service de l'intérêt général» qui préconise par exemple d'utiliser les réserves obligatoires pour moduler la destination du crédit, d'instaurer un bonus/malus en fonction de critères écologiques dans les pondérations du ratio de solvabilité bancaire, ou d'autoriser les banques centrales à financer la relance budgétaire. Ou encore la Fondation Nicolas-Hulot dans sa note *Une proposition clé pour financer la transition écologique et sociale: mettre la création monétaire au service de l'avenir* qui propose qu'au lieu de racheter des actifs publics sur le marché secondaire (donc aux acteurs financiers), la BCE prête directement à des banques publiques européennes et nationales à taux zéro et à très long terme (20 à 30 ans), en vue de financer des investissements répondant à des critères inspirés des valeurs de l'écologie et de l'humanisme.

Il y a donc un vaste terrain de confrontation constructive entre ces propositions qui cherchent à répondre au défi écologique et social dans le cadre du capitalisme, et la cohérence révolutionnaire des propositions du PCF pour s'attaquer au coût du capital en réorientant le crédit bancaire en faveur de l'emploi, de la formation, de la création de valeur ajoutée dans les territoires, du développement de ces biens communs que sont le climat, la biodiversité, la qualité de l'environnement. C'est décisif pour sortir de la crise profonde et pour reconstruire une gauche à la hauteur des enjeux et qui ne se liquide pas au premier obstacle posé par le grand capital. Saisissons pour cela l'occasion de la campagne pour les élections européennes.

BREXIT : Défi pour une autre Europe

Yves Dimicoli

Le Brexit constitue un énorme défi pour la France et l'Union européenne (UE) car l'interdépendance entre l'économie britannique et celles de la zone est considérable. Après une rétrospective rapide des événements intervenus depuis le référendum britannique de 2016, nous essayons, à partir de la littérature disponible, de faire un inventaire susceptible de montrer combien tous les peuples ont à perdre dans cette affaire, combien l'Europe doit être transformée et refondée et ce qu'on pourrait exiger dans l'immédiat.

Voilà déjà près de deux ans et demi que les Britanniques, le 23 juin 2016, ont voté majoritairement (51,9 %) pour que le Royaume-Uni (RU) sorte de l'Union européenne (UE). Les négociations pour organiser ce retrait débutèrent le 19 juin 2017. Après dix-sept mois d'intenses discussions entre Thérésa May, cheffe du gouvernement britannique, et Michel Barnier, négociateur en chef pour l'UE, un projet d'accord a été trouvé le 13 novembre 2018.

Entériné par les 28 en sommet extraordinaire le 25 novembre suivant, il fut cependant massivement rejeté le 15 janvier 2019 par le Parlement britannique[1].

1. Pour un bon résumé du contenu de cet accord on pourra se reporter à C. Mathieu et H. Sterdyniak: «Brexit: l'accord du 25 novembre», OFCE le Blog, 30 novembre 2018.

Deux positions inconciliables

T. May a donc voulu rouvrir une négociation avec Bruxelles après que, le 29 janvier, les députés britanniques eurent adopté un amendement concernant ce qui, au cours des discussions, est devenu la pierre d'achoppement : la frontière entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande qui, avec le Brexit, deviendrait la frontière entre le RU et l'UE.

L'incertitude demeure donc grande quant à l'issue de tout ce bras de fer si décisif pour l'avenir des peuples en Europe, alors même que la croissance se retourne, voire chute comme en Allemagne ou en Italie, que prolifèrent les populistes, et que, sur fond de risque croissant de krach financier mondial, le continent est désormais exposé à une intense pression des États-Unis et aux répercussions de la guerre commerciale qu'ils mènent contre la Chine.

Si l'accord est à nouveau rejeté, les députés britanniques auraient à décider s'ils souhaitent quitter l'UE sans accord le 29 mars 2019, date à laquelle serait prononcé le divorce définitif. Dans le cas contraire, ils voteraient sur une demande de report de trois mois de la sortie de l'UE.

M. Barnier a, à ce propos, déclaré que « l'extension doit servir à régler un problème, pas à juste reporter à plus tard en restant dans l'impasse ». Il a admis qu'une « extension technique est parfaitement motivée » et serait acceptée sans problème. Mais il ne peut être question d'amender l'accord du 25 novembre, le problème essentiel à traiter désormais étant celui de « la relation future » entre le RU et l'UE[2]. On remarquera, au passage, l'opacité profonde et antidémocratique de ces négociations vis-à-vis des pays de l'UE.

Alors que des deux côtés de la Manche grandit l'inquiétude face aux risques pour tous les peuples d'un « hard Brexit », d'un « no deal » dont nul apparemment ne veut à part quelques exaltés, T. May a mis en garde les députés britanniques contre la tentation de rejeter définitivement l'accord : « soutenez cet accord et le Royaume-Uni sortira de l'Union européenne. Rejetez-le et personne ne sait ce qui se produira […]. Nous pourrions rester dans l'Union européenne encore de nombreux mois. Nous pourrions sortir sans la protection d'un accord. Nous pourrions ne jamais sortir ». Cette hypothèse, a-t-elle ajouté, se réaliserait « si un nouveau référendum était organisé (ce qui serait) une trahison des électeurs »[3]. Et l'on sait que les Travaillistes de J. Corbyn y sont désormais favorables et que, dès septembre 2018, la confédération des syndicats britanniques (TUC) en avait envisagé la nécessité[4].

Pour l'heure donc, on s'achemine vers une situation où, le 29 mars prochain à minuit, heure de Paris, le RU deviendrait officiellement un « pays tiers », libre de conclure des accords commerciaux avec qui bon lui semble, les 28 devenant 27.

T. May, poussée par les « brexiters durs », a défendu quatre lignes rouges : refus de la juridiction de la Cour de Justice européenne, non respect des « quatre libertés » de circulation (biens, services, capitaux, personnes), arrêt de la contribution au financement de la communauté européenne, réglementation autonome. Londres entend pouvoir échapper aux règles européennes, disposer de la possibilité de signer des accords commerciaux avec les « pays tiers » tout en conservant un libre accès au marché unique.

Face à cela, M. Barnier, soutenu par les dirigeants des 27, est resté inflexible. L'UE ne tolérera aucune modification de son fonctionnement. Il faut l'accepter comme un bloc ou la quitter et, dans ce cas, cela doit coûter très cher au sortant sans qu'il ne puisse en tirer un quelconque gain financier.

Pour Bruxelles, il ne saurait donc être question que, sortant de l'UE, le RU puisse participer au marché unique et à l'Union douanière. Il ne lui restera donc qu'à s'inscrire dans un accord de libre-échange à venir à l'instar, par exemple, de ce qui a été fait avec le Canada, *via* le CETA si contesté, ou ce qui pourrait être un « nouveau TAFTA »[5] (traité de libre-échange trans-atlantique) avec les États-Unis, si contestable.

Dans ces conditions, le RU serait contraint de renégocier tous les traités commerciaux, tant avec l'UE qu'avec les « pays tiers », tandis que les contrôles douaniers seraient rétablis aux frontières,

« Face à cela, M. Barnier, soutenu par les dirigeants des 27, est resté inflexible. L'UE ne tolérera aucune modification de son fonctionnement. Il faut l'accepter comme un bloc ou la quitter et, dans ce cas, cela doit coûter très cher au sortant sans qu'il ne puisse en tirer un quelconque gain financier. »

ce qui engendrerait nombre de problèmes.

Beaucoup à perdre côté anglais

Premier problème, le risque que les multinationales disposant d'unités de production ou de sièges sociaux outre-Manche soient amenées, alors, à délocaliser sur le continent ou ailleurs.

C'est le cas, par exemple, pour le constructeur d'automobiles japonais Honda qui a annoncé, le 19 février dernier, sa volonté de mettre fin à l'activité de son usine de Swindon en 2021, ce qui met en péril près de 3 500 emplois[6]. Nissan a décidé de ne pas produire son X-Trail dans son usine de Sunderland. La direction de BMW n'a pas écarté l'idée que, « dans le pire des cas », la production des Mini fabriquées dans l'usine de Cowley, près d'Oxford, soit délocalisée[7]. Les dirigeants de Toyota, qui emploie 3 200 salariés sur deux sites (assemblage et moteur), ont tenu des propos similaires[8].

Mais c'est aussi le cas pour Airbus. L'industriel emploie au Royaume-Uni 14 000 salariés, *via* 25 sites, qui génèrent un chiffre d'affaires de 6 milliards de Livres sterling (près de 7 milliards d'euros). C'est bien plus que Thalès (6 500 sala-

2. Interview aux *Échos* du lundi 4 mars 2019.

3. *Reuters* 8 mars 2019.

4. Le congrès de la Confédération des syndicats britanniques (Trade Unions Congress ou TUC), réuni le 10 septembre 2018 à Manchester, a adopté une motion ouvrant la possibilité à un nouveau référendum, non sur l'appartenance à l'Union européenne, mais sur l'accord final qui devrait en principe intervenir cet automne entre le gouvernement de Theresa May et l'UE. Le TUC exigerait un tel vote si l'accord sur le Brexit remettait en cause « les droits des travailleurs », en les rendant « inférieurs à ceux de l'UE », ou si Londres n'obtenait pas « le maintien d'échanges sans droit de douane » (*Le Monde*, 11 septembre 2018).

5. M. Combes : « L'Europe prépare-t-elle le retour du Tafta ? », *Observatoire des multinationales*, 26 février 2019.

6. *La Tribune*, 19/02/2019.

7. *Reuters*, 19 novembre 2018.

8. *Le Figaro*, 07/03/2019.



riés) et Safran (4 200) dont l'empreinte industrielle est cependant significative. Surtout, l'avionneur assemble au Royaume-Uni l'ensemble des ailes de ses programmes civils sur le site de Broughton, éléments qui regagnent ensuite les lignes d'assemblage final en France et en Allemagne. Selon un expert cité par la revue *L'Usine Aero*, « Airbus pourrait très bien décider de produire les ailes de leur nouveau programme ailleurs, en Espagne par exemple où le groupe possède déjà un centre de compétences dédiés aux composites et un savoir-faire pour la fabrication d'empennage »[9].

Autrement dit, les chaînes d'activité et de valeur des multinationales implantées dans le RU seraient percutées, avec des conséquences importantes sur l'emploi.

Deuxième problème, la frontière entre la République d'Irlande et la province britannique d'Irlande. C'est le plus délicat, tant il a fallu de sang pour arriver au compromis des « accords du vendredi saint » qui, en 1988, mirent fin à trente ans de conflit armé entre nationalistes et unionistes en Irlande du Nord.

Le rétablissement d'une frontière physique, rendue invisible par ces accords, ferait saillir à nouveau des risques de turbulences alors que près du tiers des exportations en provenance de la province d'Irlande du Nord vont en République d'Irlande et que des dizaines de milliers de personnes passent quotidiennement de chaque côté.

C'est pour l'éviter que l'accord du 25 novembre prévoit d'appliquer un filet de sécurité (le *backstop*). Il s'agit d'une clause de sauvegarde pour laisser librement passer les biens et les personnes, le temps que soit trouvé un accord sur la « relation future » entre l'UE et le RU.

Autrement dit, le RU resterait membre de l'Union douanière tant qu'un accord n'aura pas été conclu sur ce sujet, même si existe sur le papier une date butoir fixée au 31 décembre 2020. Les produits britanniques pourront se vendre librement sur le marché unique mais Londres n'aura pas le droit de mettre en œuvre une politique commerciale différente de celle de l'UE. Le RU sera contraint de suivre à la lettre les dispositions européennes en matière de concurrence, de protection sociale, de droit du travail, d'aides publiques, de fiscalité ou de politique environnementale.

Cette disposition, qui ne laisse aucune marge d'autonomie au RU, a été vivement contrebattue par les « brexiters », le différend restant à ce jour sans solution.

Le troisième problème concerne le fait que, hors de l'UE, les institutions financières d'outre-Manche perdraient leur « passeport financier », un droit au sein de l'Espace économique européen[10] de vendre leurs produits et services à l'intérieur du bloc.

C'est là un enjeu décisif pour la City de Londres, première place financière mondiale pesant près de 8 % du PIB britannique. En effet, l'octroi d'un passeport financier concerne des activités comme la collecte des dépôts, l'émission de crédits et d'obligations, le *trading* de dérivés, la gestion de portefeuilles, les services de paiement, le courtage en assurances, les crédits immobiliers.

Le retrait de ce passeport obligerait les banques ayant leur siège européen à Londres à délocaliser « des milliers d'emplois » vers les places continentales les plus importantes dont, en premier chef, Francfort[11].

Certes, le RU pourrait se rabattre alors sur les dites « équivalences » en matière de régulation. Celles-ci permettent, en effet, aux sociétés hors de l'UE de bénéficier d'un accès privilégié ou ciblé au marché unique. Mais, pour ce faire, la Commission européenne doit, au préalable, vérifier et admettre que les règles suivies par Londres dans ces domaines sont absolument équivalentes en tout domaine aux siennes. De plus, ce régime peut très bien n'être accordé que pour une durée limitée et porter sur des champs géographiques et d'activité moins large que le passeport financier.

Sauver la finance avant tout

Un seul problème a donné lieu à compromis. Et pour cause, il concerne les risques pour la « stabilité financière », enjeu sur lequel le grand capital ne saurait tolérer qu'une solution ne soit pas trouvée pour la garantir quel que soit le scénario de l'après 29 mars !

Aussi, Bruxelles et Londres après quelques empoignades ont fini par passer un compromis. L'affaire concernait en particulier les produits dérivés sur taux d'intérêt[12]. À une conférence de presse de la BCE du 25 octobre 2018 où M. Draghi, son président, avait déclaré « il faudrait vraiment être excessivement mal préparé pour que les risques pour la stabilité financière liés à un hard Brexit se matérialisent », F. Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, avait répondu : « La compensation des dérivés de taux mérite cependant un traitement particulier car les chambres de compensation britanniques occupent une position de quasi-monopole dans ce secteur. » Il ajoutait : « En cas de no deal Brexit et en l'absence de mesures particulières, ceci pourrait représenter un risque systémique. »[13]

Ce n'est pas une mince affaire car elle porte sur un « notionnel glo-

9. O. James : « Avec un Brexit dur, Airbus pourrait perdre des plumes », *L'Usine Aero*, 11/02/2019.

10. Les 28 de l'UE plus l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

11. On a fait beaucoup de bruit en France sur les délocalisations d'emplois très qualifiés du secteur financier britannique après des promesses verbales faites par des maisons comme HSBC, Bank of America ou J.-P. Morgan, mais la concrétisation est très lente, malgré la délocalisation récente à Paris de l'Autorité Bancaire européenne. En pratique, la City ne restera pas l'arme au pied et fera tout pour garder son *leadership* avec, notamment, l'appui des Américains et des Asiatiques.

12. Les produits dérivés sur taux d'intérêt sont des contrats ou des instruments financiers en vertu desquels deux parties s'engagent sur un taux d'intérêt prédéterminé à payer, à recevoir ou à échanger à une date ultérieure sur un montant donné (le notionnel). Les transactions de gré à gré sur

bal» de 660 trillions d'euros[14]… de quoi mettre une pagaille gigantesque sur les marchés mondiaux si les positions prises devaient se déboucler en urgence.

Or, il fut un temps question, de ce côté-ci de la Manche, de revendiquer que «la compensation des opérations en devises européennes soit effectuée dans l'Union européenne» [15].

Si la sortie de la Grande-Bretagne de l'UE se faisait sans accord, les clients de l'UE seraient coupés de leurs prestataires basés au Royaume-Uni au cas où aucune mesure d'urgence n'était mise en place. En revanche, si le divorce était consommé dans les formes, les services financiers transfrontaliers pouvaient être assurés sans interruption du 26 mars prochain jusqu'à la fin 2020.

C'est en ce sens que les dirigeants européens ont arbitré, après une sérieuse mise en garde de Bruxelles par les chambres de compensation londoniennes. Ils l'ont fait d'autant plus facilement que si les autorités européennes avaient essayé d'imposer «à l'arraché» une relocalisation en zone euro[16] de cette compensation les banques américaines auraient très bien pu se tourner plutôt vers la Bourse américaine des dérivés basée à Chicago et ses chambres de compensation locales[17].

Le social en ligne de mire

Mais, mis à part cette question de «stabilité financière», et pour ce qui concerne toutes les opérations réelles et leurs emplois, leurs implications pour la vie des populations, l'éventail des possibilités de négociation entre Bruxelles et Londres paraît toujours bien restreint.

Soit le RU se plie strictement aux règles européennes afin de pouvoir continuer d'accéder, d'une façon ou d'une autre, au marché unique, soit, face à l'inflexibilité de Bruxelles, il entre, en quelque sorte, en guerre avec l'UE en décidant d'une fuite en avant déchaînée dans l'ultralibéralisme.

Cela signifierait que l'un des principaux voisins de l'UE deviendrait un immense paradis fiscal et réglementaire hyper-prédateur concurrençant radicalement l'UE en se rapprochant des États-Unis de Trump qui, lui-même, cherche désormais à diviser, affaiblir plus encore, voire désintégrer l'UE. En d'autres termes, il y aurait, aux portes de l'UE, une zone de très basse pression sociale et fiscale susceptible de repousser en permanence le prétendu anticyclone de «l'acquis communautaire».

Il est inquiétant de constater combien, jusqu'ici, les dirigeants français, au lieu de chercher à jouer un rôle de médiation, n'ont pas hésité à anticiper sur une issue aussi catastrophique pour les peuples, pariant sur le fait que la place financière de Paris disposerait de bonnes cartes pour rivaliser avec les autres places continentales dans l'attraction des capitaux, des emplois très qualifiés et des activités amenées à quitter le RU tout en revendiquant de renforcer la relation particulière, en matière de défense et d'armements, entre la France et le Royaume-Uni.

On voit à quel type de cohérence et de vision de l'Europe renvoie un tel pari. Il pousse à une fuite en avant dans la finance et la défense-sécurité au prix d'une soumission sociale et culturelle permanente très accrue des salariés français et de leurs familles, ainsi que de leurs droits et libertés, aux exigences de la rentabilité et des marchés financiers. C'est, précisément, ce qu'est venu perturber le mouvement des gilets jaunes.

Quelles règles en cas de *no deal* ?

Le risque d'un *no deal* Brexit, sans accord, est donc devenu important. Que se passerait-il donc dans cette hypothèse[18] ?

Le RU retournerait au cadre réglementaire de l'OMC. Il serait traité comme tout autre partenaire de l'UE sans accord commercial. Des droits de douane seraient instaurés sur les importations en provenance d'Outre-Manche, renchérissant les coûts et les prix de l'ordre de 3 à 4 %, compte tenu de la structure des échanges, mais beaucoup plus dans certains secteurs (13 % en moyenne dans l'agriculture, par exemple, et près de 40 % pour les produits laitiers).

Simultanément, disparaîtrait la reconnaissance mutuelle des normes et des standards permettant aux producteurs britanniques de vendre librement sur le marché unique européen sans avoir à passer des barrières non tarifaires au commerce[19]. Ces barrières, rétablies, pourraient être extrêmement coûteuses dans certains secteurs (produits laitiers, machines, produits chimiques, automobiles) augmentant le prix de vente final.

De plus, il n'y aurait aucune période de transition, laquelle, en cas de Brexit avec accord, courrait du 29 mars prochain au 31 décembre 2020. Cela entraînerait de fortes incertitudes juridiques, des tas de conflits d'interprétation, une augmentation des coûts de transaction et des délais de réalisation du fait de l'impréparation des deux côtés de la Manche, sans parler du stress social afférent.

Et encore, faut-il ajouter à tout cela les incertitudes monétaires avec une poursuite de la dévaluation de la Livre, accroissant la compétitivité des produits britanniques et la volatilité des marchés de change, comme les incertitudes financières, dans une conjoncture économique et géopolitique mondiale de plus en plus fébrile.

Officiellement nul ne souhaite une telle issue, à part les ultras, mais comme chaque partie s'est montrée inflexible, tout en pariant sur le fait que c'est l'autre qui plierait le premier à mesure que l'on s'approcherait de l'échéance, cette hypothèse a fini par prendre plus de consistance.

Beaucoup à perdre en France et en Europe

Des prévisions ont été faites sur l'impact pour le RU d'un Brexit sans accord. Nous ne rentrerons pas ici dans le débat sur la qualité de ces prévisions et scénarios, sachant que les modèles sur lesquels ils sont fondés ne sont absolument pas neutres idéologiquement et qu'ils sont incapables de mesurer comment évolueront les choses, notamment le type de réponse apportée par le RU[20]. Tous tendent à indiquer que c'est le peuple britannique qui souffrirait le plus d'un Brexit sans accord, l'OCDE parlant d'un «choc négatif majeur»[21].

Mais tous les peuples de l'UE souffriraient aussi, le jeu étant à somme négative du fait du très haut degré d'interdépendance entre l'économie britannique et toutes les économies de l'UE[22].

Les échanges commerciaux entre les deux zones sont très impor-

ces produits nécessitent de faire appel à un intermédiaire, les chambres de compensation, qui les garantissent et les sécurisent. C'est le cas particulièrement dans le domaine des dérivés de taux d'intérêt libellés en euros qui transitent massivement à Londres : trois chambres de compensation se partagent un «quasi-monopole» en Europe : LCH, ICE Clear Europe et LME Clear, 97 % des dérivés de taux de gré à gré étant compensés par LCH Ltd, filiale du London Stock Exchange.

13. Discours lors d'une conférence de l'ACPR au palais Brongniart, 23 novembre 2018.

14. Rapport annuel de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), 18 octobre 2018.

15. Communiqué de l'Association française des trésoriers d'Entreprises (AFTE), 22 septembre 2017.

16. Vers l'Eurex Clearing basée à Francfort et dominante en Europe continentale.

tants. En 2017, le RU a exporté pour 164 milliards de livres sterling vers l'UE et celle-ci lui a vendu pour 259 milliards de livres sterling (surtout des machines et véhicules, des produits chimiques, des produits manufacturés, des matériaux)[23].

La France y disposait en 2018 de 2 900 filiales réalisant un chiffre d'affaires de 115 milliards d'euros, ce qui place le RU après les États-Unis, mais devant l'Allemagne, en termes d'implantations françaises à l'étranger.

Notre voisin britannique enregistre un déficit commercial permanent, depuis 1999, avec l'UE. Il est très dépendant des importations européennes dans certains secteurs de la vie courante, notamment dans le domaine alimentaire. Près des deux tiers de ses importations de produits semi-finis proviennent des pays de l'Union. C'est le cas en particulier pour les constructeurs automobiles.

Dans ce secteur l'imbrication intra-européenne est considérable. Ainsi, 62 % des véhicules vendus au RU proviennent de l'UE, surtout d'Allemagne. Chaque année, 60 000 salariés allemands travaillent pour produire 950 000 véhicules destinés au marché britannique. Au total selon la CCIP Île-de-France[24], en cas de « Brexit dur », l'industrie européenne écoulerait 550 000 véhicules de moins et perdrait quelque 12,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Cette perspective se conjugue désormais avec la menace explicite de Trump de taxer les voitures allemandes exportées outre-Atlantique.

Cela étant, le RU a engagé depuis quelques années un effort de diversification de ses débouchés commerciaux pour tenter de faire reculer cette dépendance vis-à-vis de l'UE.

Les échanges avec les États-Unis ont doublé en valeur entre 1999 et 2016. D. Trump et T. May sont convenus, en juillet dernier, d'établir « un accord de libre-échange ambitieux » après le Brexit. L'hôte de la Maison blanche s'est dit prêt à saisir cette « opportunité incroyable ». T. May a ajouté : « lorsque […] le Royaume-Uni quittera l'Union européenne, nous chercherons à établir un accord de libre-échange Royaume-Uni/USA ambitieux »[25]. Par ailleurs, le RU est devenu le deuxième partenaire commercial de la Chine et il est celui qui reçoit le plus d'investissements chinois en Europe (23 milliards d'euros en 2016). Des efforts ont été aussi développés en direction de l'Australie, de l'Inde, de l'Afrique du Sud, de la Nouvelle-Zélande…

Un *no deal* ferait aussi beaucoup de mal aux peuples de l'UE[26], particulièrement dans certains secteurs économiques.

C'est vrai pour l'agriculture : sur les 30 milliards d'euros de produits importés chaque année par le RU, 25 proviennent de l'UE. Dans l'agro-alimentaire, le RU est la 3e destination des exportations françaises et le 6e fournisseur de notre pays.

Selon le *think tank Farm Europe*[27], le Brexit pourrait engendrer une baisse des aides de la PAC pour les agriculteurs français de l'ordre de 2,4 % à 9,1 %, selon la teneur de l'accord ou son absence. Le coût réel net du départ britannique de l'UE s'établirait à 2,7 milliards par an en euros constants, au minimum, soit 5 % du budget de la PAC.

Le secteur de la pêche serait, lui aussi, très impacté, alors même que déjà ont eu lieu plusieurs conflits en mer entre pêcheurs français et anglais. Selon le rapport au Sénat cité ci-dessus, « une fermeture des eaux britanniques induirait une perte de revenus pour les flottes européennes de l'ordre de 50 %. L'incidence sur les salaires, indexés sur le niveau des prises, serait de l'ordre de 15 % ». La capacité de production de la France dépend du RU à hauteur de 24 %.

Mais des secteurs industriels majeurs seraient aussi impactés négativement.

Il y a d'abord, un défi logistique, du fait de l'augmentation à prévoir du temps imparti aux formalités douanières à la frontière. Il a été estimé qu'un allongement de 2 minutes pour chacun des 1 000 camions chargés de composants automobiles qui passent quotidiennement la Manche pourrait déclencher un embouteillage de 27 kilomètres à Douvres[28]. Au-delà, ce sont 3,6 millions de camions qui empruntent chaque année la voie maritime France-RU et 1,6 million de camions qui empruntent la voie ferroviaire.

Ainsi jeudi 7 mars, 3 200 camions étaient en attente à Calais et au tunnel sous la Manche. À tel point que le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord a activé des zones de stockage pour les poids lourds. La mesure est depuis reconduite tous les jours. D'où le risque corollaire de rupture d'approvisionnements, anticipé notamment pour les médicaments.

On mesure aussi les difficultés pour les ports français dont les infrastructures et les personnels s'avèrent, pour l'heure, insuffisants pour absorber un tel choc. Le gouvernement Philippe a eu beau plastronner en annonçant que tout a été bien préparé, notamment en matière de contrôles douaniers, puisqu'il a présenté cinq ordonnances, dont l'une concerne le déblocage de 50 millions d'euros à destination des ports et des aéroports. Une mesure qui vient s'ajouter au recrutement de 700

> « Mais tous les peuples de l'UE souffriraient aussi, le jeu étant à somme négative du fait du très haut degré d'interdépendance entre l'économie britannique et toutes les économies de l'UE. »

17. Cahez P. : « Et si le vainqueur du Brexit était New-York ? (ou Chicago) », *Médiapart*, 4 janvier 2019.

18. Vicart V. : « Brexit avec ou sans accord : quelle différence ? », Cepii, le Blog, 21 janvier 2019, < http ://blog. cepii. fr>.

19. Contingents, normes techniques ou sanitaires, textes législatifs favorisant les entreprises de la zone.

20. Il faut noter, par exemple, que les scénarios produits par le FMI dans son rapport de juin 2016 sur le Royaume-Uni au lendemain du vote des Britanniques anticipaient, à court terme, un « risque de récession » au RU, ce qui n'a pas été le cas.

21. Boata A. : « Brexit : A blind date better then a bad break-up », Economic insight, 15 octobre 2018.

22. Gotti B. : « Intégrer "L'effet Brexit" : cerner les enjeux, évaluer les risques, relever les défis ! », Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France, 5 avril 2018.

23. Bureau britannique des statistiques nationales. En 2018, 1 euro = 0,89 livre en moyenne.

fonctionnaires prévu par la loi de finances 2019.

Mais sur le terrain tout le monde constate l'insuffisance de la préparation et des moyens comme en atteste la grève du zèle des douaniers partie de Calais et Dunkerque pour s'étendre progressivement à toute la France.

Selon Euler Hermès[29], l'Allemagne serait la grande perdante d'un *no deal* Brexit, avec une perte d'exportations de biens de près de 8 milliards d'euros cette année, suivie des Pays-Bas (-4 milliards) et de la Belgique (-3 milliards).

Mais la France serait aussi très impactée avec des pertes d'exportations de biens de 3 milliards d'euros représentant 16 % de la demande additionnelle qui lui serait adressée en 2019 (19 milliards). Or les échanges de biens avec le RU sont à l'origine du rare et principal excédent commercial de la France : 11,93 milliards d'euros en 2018[30]. Les secteurs les plus touchés seraient, dans l'ordre, l'automobile, les machines et équipements, l'électronique, l'aéronautique, les boissons. Enfin, selon une étude des cabinets Oliver Wyman et Clifford Chance[31] le Brexit pourrait coûter près de quatre milliards d'euros par an aux entreprises françaises.

Changer l'Europe

Les risques engendrés par le Brexit pour tous les travailleurs de l'UE et leurs familles sont considérables du fait du niveau d'interdépendance de nos économies. Le bras de fer entre les deux parties souligne combien leur inflexibilité est guidée, non par le souci de répondre aux besoins de protection et de développement des peuples, mais par l'obsession de faire prévaloir les exigences de leurs capitaux financiers dans la guerre économique mondiale.

Cet épisode indique aussi que, face au ressentiment populaire contre la construction européenne produit par la façon dont les dirigeants utilisent l'UE et l'euro dans une mondialisation capitaliste dont elle accentue les effets sociaux, économiques et environnementaux ravageurs, deux types de réponse sont à écarter.

C'est, d'un côté, la réponse nationaliste qui affirme, comme un préalable absolu, qu'il faut « sortir des traités européens ». Elle conduit à quitter l'UE pour se couler dans la mondialisation financière en prophétisant la main sur le cœur, qu'après cet épisode mortifère, on pourra coopérer. Pari funeste, car la mondialisation est d'autant plus hostile qu'elle est dominée désormais par une guerre économique échevelée, avec les technologies informationnelles. Les États-Unis y sont prêts à tout pour garder leur *leadership* mondial face à la Chine, et cela nécessite un total assujettissement de l'Europe. Tout cela dans un contexte climatique, environnemental, démographique et géopolitique rendant futiles, dangereuses et peu crédibles les promesses d'action dans un seul pays.

C'est, d'un autre côté, la réponse fédéraliste du type de celle d'E. Macron qui, en préalable absolu, entend faire une croix sur les souverainetés et libertés populaires nationales pour des bonds en avant vers un État fédéral européen, nécessairement au service de la dictature des marchés financiers, prétendant rivaliser avec les États-Unis dans l'attraction des capitaux mondiaux.

Le Brexit indique que l'objectif qu'il conviendrait de viser est d'essayer de développer, sans attendre, les luttes sociales et sociétales vers des objectifs précis et communs (emploi, salaires, protection sociale, environnement, services publics…) et de les faire converger vers une refondation progressive mais effective de l'Europe. Elle ne pourra se faire que sur le mode d'un nouveau type de confédéralisme, avec un système de pouvoirs délégués mais aussi d'intervention populaire partagés allant des entreprises, des territoires et des États dans chaque pays jusqu'aux instituions européennes, dont la BCE constitue le cœur battant.

Car le Brexit place sous le phare le besoin absolu d'en finir avec la camisole de force de l'UE et de la zone euro actuelles qui, avec le consentement de la classe dominante, prétendent interdire toute capacité d'initiative populaire autonome nationale et de coopération sous l'empire de trois dogmes : l'euro et la BCE au service de la rentabilité et des marchés financiers, l'austérité et la privatisation des services et entreprises publics, la concurrence de tous contre tous. Le résultat : une Europe zone de chômage, de précarité intenses et de croissance très lente qui tend, de plus en plus, à se fragmenter.

Le Brexit exige de proclamer « halte au feu ! » en Europe, *a fortiori* si, grâce à un second référendum, les Britanniques qui, l'expérience aidant et avertis contre les « fake news » qui ont permis aux populistes de l'emporter en juin 2016, se prononcent de façon à ce que l'on puisse revenir sur l'ensemble du processus en cours et chercher à transformer l'Europe. Il faudra, immédiatement, traiter l'enjeu des conditions sociales, fiscales, sanitaires et environnementales au RU et, donc, expliciter, au terme d'une délibération publique, les exigences de la France par rapport aux négociateurs de l'UE.



24. *Op. cit.*

25. <Challenges. fr>, 13 juillet 2018.

26. Bizet J. et C. Cambon : « Brexit : une course contre la montre », rapport d'information, Sénat, 12 juillet 2018.

27. *Farm Europe* : « Brexit : financial impact on the CAP budget of the UE member states », avril 2018.

28. Bizet et Cambon, *ibid.*

29. *Op. cit., ibidem.*

30. Les chiffres du commerce extérieur, 2018, <http// lekiosque. finance. gouv. fr >.

31. « Les entreprises françaises face au Brexit », <www. oliverwyman. fr>.

L'Europe peut agir sur les multinationales

Les banques et la BCE doivent imposer aux multinationales de servir l'emploi dans les territoires, l'écologie et la santé

Les multinationales font tout pour échapper aux impôts et y réussissent en grande partie. On le sait bien. Mais en enregistrant leurs profits dans des paradis fiscaux, ce sont aussi des salaires et des cotisations sociales qu'elles ne paient pas ! Et, surtout, quand bien même elles paieraient leurs impôts, elles sont déresponsabilisées sur l'environnement, l'emploi, les territoires.

Peut-on les laisser quitter ? Peut-on les laisser détruire et polluer des biens qui devraient être communs, voire se les approprier ? Peut-on les laisser détruire l'emploi ? Les laisser dans l'irresponsabilité sanitaire et technologique ? Ceci alors qu'elles utilisent l'argent de tous les Européens, qui leur est prêté par les banques ! Il faut agir à la source. Et pas seulement lutter contre l'évasion fiscale. Elles doivent développer de toutes autres technologies, contribuer au bien commun en développant l'emploi, d'autres recherches et productions. Leurs salariés, ouvriers, ingénieurs, chercheurs ne demandent que cela.

Dès à présent la BCE peut fermer le robinet de l'argent aux banques pour les prêts à la spéculation, les prêts anti-écologiques ou anti-sociaux. Elle doit l'ouvrir pour les projets qui développent les biens communs dans les territoires, l'emploi et les salaires. Elle peut le faire en mettant de vraies conditions sociales et écologiques à ses prêts aux banques.

La BCE prête 724 milliards d'euros aux banques de la zone euro à un prix défiant toute concurrence – 0 % d'intérêts, et même moins, jusqu'à -0,4 % – à la seule condition qu'elles fassent crédit aux entreprises (5 260 milliards d'euros) sans aucune condition sociale ou écologique, ni de production dans les territoires.

À quoi sert cet argent ? À créer des richesses dans les territoires de la zone euro ? Non ! En France, le PIB (+3,0 %, en valeur) augmente deux fois moins vite que le montant des crédits aux entreprises, aux ménages et à l'État (+6,1%). À investir pour rendre les entreprises plus efficaces ? Non ! Alstom, Ford, Mittal, Nokia, Sanofi… transforment nos territoires en déserts industriels avec la complicité active du gouvernement Macron. À aider les TPE-PME ? Non ! Le soutien de la BCE est réservé aux crédits de plus de 500 000 euros ! À développer l'emploi, la formation des travailleurs ? Non ! Dans des marchés du travail de plus en plus flexibilisés, les habitants de la zone euro sont de plus en plus nombreux à devoir affronter chômage, précarité, temps partiels contraints, emplois mal rémunérés, tandis que les entreprises se plaignent de l'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée ! À combattre l'effet de serre ? Mais Oxfam a révélé que les banques françaises privilégient les crédits aux multinationales les plus polluantes ! À limiter l'évasion fiscale ? Mais les filiales dans les paradis fiscaux de Société Générale, BNP-Paribas, Crédit Agricole, BPCE servent de plaques tournantes de l'argent cherchant à échapper à l'impôt, avec le même cynisme qu'UBS, HSBC, Deutsche Bank ou Goldman Sachs !

Ça suffit ! Avec Ian Brossat et la liste qu'il conduit, exigeons la réunion de conseils territoriaux et populaires pour obtenir que les grands groupes prennent des engagements chiffrés de créations d'emplois, de programmes de formation, de recherche, d'investissement, d'économies d'énergie et de matières premières. Exigeons que les banques financent ces investissements à des conditions d'autant plus favorables qu'ils seront plus efficaces en termes de créations d'emplois, de formation, d'écologie. Exigeons de la BCE qu'elle réserve son soutien aux banques pour ces crédits, et qu'elle pénalise les autres crédits. Interpellons la Banque de France pour qu'elle propose, comme elle en a la possibilité depuis décembre 2011, que les crédits aux TPE-PME bénéficient en priorité de ce soutien.

Face aux périls sociaux, financiers, climatiques, il faut obtenir au plus vite une autre utilisation de l'argent des banques. Faisons de la campagne européenne une bataille pour lever le tabou de l'euro et de la BCE, pour s'attaquer au coût du capital, pour libérer l'Europe de la domination des marchés financiers.

L'emploi en Europe : entre convergence vers la précarité et concentration en Allemagne

Kévin Guillas-Cavan[1]

L'Union européenne est destructrice d'emplois dans la plupart des pays et génératrice de précarité salariale. Néanmoins l'Allemagne semble sortir du lot par rapport à ses voisins, dont la France. La raison n'est pas imputable à un coût du travail moins élevé en Allemagne, mais, comme le montre la filière automobile en Europe, à une logique de concentration de l'emploi industriel à haute valeur ajoutée en Allemagne reposant sur une stratégie de restructuration industrielle du secteur à son avantage. Cette stratégie de concentration génère des déserts industriels et met en péril le projet européen. Une logique de coopération visant mutualisation des coûts de la recherche et du développement et favorisant le développement de l'emploi et des compétences sur l'ensemble du territoire européen lui serait préférable, qui pourrait être trouvée dans la construction de groupements d'intérêt économiques à l'échelle européenne.

Entre 2008 et 2017, la Commission européenne dénombre 3 262 réformes du marché du travail[2]. En dépit de ces nombreuses réformes, la situation ne s'améliore guère. Le chômage recule, mais la quantité d'heures travaillées stagne, témoignant d'une précarisation croissante de l'emploi (I).

Les effets nuls, voire contre-productifs, des réformes qui s'enchaînent devraient conduire à les écarter. Pourtant, les réformes continuent de se suivre, selon le principe qu'elles sont sans effets car on n'est pas encore allé assez loin ; principe qui aurait toute sa place dans le monde des Shadoks à côté du « plus ça rate et plus on a de chance que ça marche ».

D'autres articles dans cette revue ont déjà illustré à quel point les réponses données à la crise ne sont pas à même de relancer l'économie. Nous ne reviendrons pas sur ces développements ici. Après avoir brossé un rapide panorama de la situation de l'emploi en Europe, l'article vise à donner quelques éléments arguant que le marché unique, tel qu'il a été conçu, en le faisant reposer sur le dogme de la libre circulation des capitaux et de l'exacerbation de la concurrence est destructrice d'emplois dans la plupart des pays, dont la France, et tend à concentrer les emplois industriels en Allemagne.

Pour cela, nous montrons d'abord que le soi-disant coût du travail ne saurait être une raison de cette concentration (II). Nous illustrons ensuite cette thèse d'une concentration de l'emploi industriel en Allemagne à l'exemple de l'automobile (III). Enfin, nous développons l'idée qu'un moyen de concilier les besoins de mutualiser les coûts de recherche et de développement tout en assurant un développement de l'emploi et des compétences sur l'ensemble du territoire peut être trouvé dans les groupements d'intérêt économiques (IV).

L'emploi en Europe : baisse du chômage… mais hausse de la précarité !

Douze ans après l'éclatement de la crise dite des « subprimes » et neuf ans après son approfondissement en une crise dite des « dettes souveraines » spécifiquement européenne (en réalité : une crise découlant largement de la socialisation des pertes bien privées des banques et de l'assèchement des finances publiques), le taux de chômage reste historiquement élevé dans l'Union européenne (UE). S'il a légèrement décru par rapport à 2007 dans l'ensemble de l'UE (-0,2 point), il demeure sensiblement supérieur dans la zone euro (+0,7 point). Ces valeurs sont en outre tirées par les apparents miracles allemands et polonais (cf. Tableau 1).

Généralement, à l'exception du Royaume-Uni et de Malte, les pays qui connaissent les taux de chômage les plus faibles sont les pays intégrés dans les chaînes de production allemandes : République tchèque, Pologne et Pays-Bas en tête, puis, dans une moindre mesure, l'Autriche et la Slovaquie. Ces « miracles » cachent cependant difficilement l'aggravation de la situation dans le reste de l'UE et notamment en Grèce et en Espagne dont les taux de chômage demeurent extrêmement élevés (10 points en Grèce par rapport à son niveau d'avant-crise).

1. Chercheur à l'Institut de recherche économique et sociale.

2. Cf. la base de données LABREF de la Commission européenne.

3. Pour des développements similaires et solidement étayés, cf. M. Husson, « Les multiples empreintes de la crise en Europe », *Revue de l'Ires*, n° 155, 2017, février, p. 172-187.

4. Sur ce point, cf. F. Boccara, Y. Dimicoli et D. Durand, *Une autre Europe contre l'austérité. Pour le progrès social, une autre coopération et un autre euro,* Paris, Le Temps des Cerises, *Économie & Politique*, p. 32. Sur les fondements non libéraux du capitalisme allemand, le lecteur pourra utilement se référer au livre coordonné par

Tableau 1 : État du marché du travail des différents pays européens

	Taux de chômage (total)			Taux d'emploi (total)			Nombre d'heures travaillées			Temps partiels		
	2007	2018	Variation (2007-2018)	2007	2017	Variation (2007-2017)	2007	2017	Variation (2007-2017)	2007	2017	Variation (2007-2017)
UE	7,2	7	-0,2	70,4	73,4	3	1664	1623	-2,44 %	16,8	18,7	1,9
Zone euro	7,5	8,2	0,7	70,8	73,1	2,3	1665	1620	-2,73 %	18,2	21,1	2,9
Belgique	7,5	5,9	-1,6	67,1	68,0	0,9	1577	1546	-1,97 %	21,7	24,2	2,5
Bulgarie	6,9	5,2	-1,7	66,3	71,3	5	n.d.	n.d.	n.d.	1,4	2,1	0,7
Tchéquie	5,3	2,2	-3,1	69,9	75,9	6	1784	1776	-0,45 %	4,3	6,0	1,7
Danemark	3,8	5,7	1,9	80,1	78,8	-1,3	1433	1408	-1,74 %	19,5	21,5	2
Allemagne	8,5	3,4	-5,1	75,6	78,2	2,6	1424	1356	-4,78 %	25,6	26,9	1,3
Estonie	4,6	5,7	1,1	73,2	78,8	5,6	1952	1813	-7,12 %	6,9	9,2	2,3
Irlande	5	5,8	0,8	75,6	72,7	-2,9	1763	1738	-1,42 %	16,0	18,6	2,6
Grèce	8,4	19,3	10,9	66,5	68,3	1,8	1967	1906	-3,10 %	5,3	9,6	4,3
Espagne	8,2	15,3	7,1	71,8	73,9	2,1	1703	1686	-1,00 %	11,1	14,6	3,5
France	8	9,1	1,1	69,3	71,5	2,2	1530	1514	-1,05 %	17,0	18,0	1
Croatie	9,9	8,5	-1,4	65,7	66,4	0,7	n.d.	n.d.	n.d.	6,0	4,8	-1,2
Italie	6,1	5,8	-0,3	62,4	65,4	3	1818	1722	-5,28 %	13,4	18,5	5,1
Chypre	3,9	8,4	4,5	73,9	73,9	0	n.d.	n.d.	n.d.	6,2	12,1	5,9
Lettonie	6,1	7,4	1,3	72,6	77,0	4,4	1693	1690	-0,18 %	5,1	7,5	2,4
Lituanie	4,3	6,3	2	67,9	75,9	8	1659	1607	-3,13 %	8,5	7,4	-1,1
Luxembourg	4,2	5,3	1,1	66,9	70,2	3,3	1566	1518	-3,07 %	17,8	19,4	1,6
Hongrie	7,4	3,7	-3,7	61,6	71,2	9,6	1795	1740	-3,06 %	3,8	4,3	0,5
Malte	6,5	3,8	-2,7	58,8	72,2	13,4	n.d.	n.d.	n.d.	9,6	12,8	3,2
Pays-Bas	4,2	3,8	-0,4	78,5	79,7	1,2	1430	1433	0,21 %	43,1	46,6	3,5
Autriche	4,9	4,9	0	73,5	76,4	2,9	1586	1487	-6,24 %	22,4	28,2	5,8
Pologne	9,6	3,9	-5,7	63,2	69,6	6,4	1856	1812	-2,37 %	8,0	6,3	-1,7
Portugal	9,1	7	-2,1	73,9	74,7	0,8	1736	1718	-1,04 %	8,8	8,6	-0,2
Roumanie	6,4	4,2	-2,2	63,0	67,3	4,3	n.d.	n.d.	n.d.	8,2	6,5	-1,7
Slovénie	4,9	5,4	0,5	71,3	74,2	2,9	1655	1655	0,00 %	7,0	9,6	2,6
Slovaquie	11,2	6,6	-4,6	68,3	72,1	3,8	1791	1714	-4,30 %	2,4	5,7	3,3
Finlande	6,9	7,4	0,5	75,6	76,7	1,1	1588	1531	-3,59 %	11,9	13,5	1,6
Suède	6,1	6,3	0,2	79,1	82,5	3,4	1455	1453	-0,14 %	22,7	21,9	-0,8
Royaume-Uni	5,3	4,4	-0,9	75,5	77,6	2,1	1511	1514	0,20 %	22,4	23,5	1,1

Une partie de ces augmentations paradoxales des taux de chômage nationaux dans l'UE s'explique mécaniquement par la montée tendancielle du taux d'activité. Elle témoigne cependant surtout que la courte reprise économique qu'a connue l'Europe est une reprise pauvre en emplois. Le nombre moyen d'heures travaillées diminue fortement sur la période (-2,44 % pour l'ensemble de l'UE et -2,73 % pour la zone euro). La baisse du nombre d'heures travaillées s'observe dans l'ensemble des pays, à l'exception du Royaume-Uni et de la Slovénie, et est particulièrement importante en Allemagne, en Autriche et en Italie. Elle témoigne de la multiplication des temps partiels subis, particulièrement forte dans les pays les plus touchés par la crise qui avaient la particularité d'avoir des niveaux relativement bas de temps partiels. Au-delà des différences nationales qui persistent, on peut parler d'une sorte de convergence des structures d'emploi vers un modèle de précarité[3].

Une polarisation accrue des emplois qui n'est pas liée aux différences de « coût » du travail

Le « miracle » de l'emploi allemand doit être relativisé et les créations d'emplois outre-Rhin ont globalement été d'une qualité particulièrement médiocre. Il faut cependant reconnaître à l'industrie allemande un certain succès.

Les performances de l'industrie allemande ne sont pas nouvelles et reposent largement sur des rapports moins prédateurs entre banques et industries, mais aussi sur des « politiques de formations professionnelles débouchant plus systématiquement sur l'emploi stable, des passages de la recherche à la production beaucoup plus efficaces qu'en France »[4].

Cet héritage qui ne doit pas être idéalisé constitue néanmoins les ressorts principaux de la puissance industrielle allemande, bien plus qu'un faible « coût » salarial, largement fantasmagorique, comme le reconnaît l'institut de recherche patronal COE-Rexecode qui doit admettre que les niveaux de salaires sont très proches et même inférieurs dans l'industrie manufacturière française (cf. Tableau 2).

W. Streeck et K. Yamamura, hélas toujours non-traduit en français, *The origins of nonliberal capitalism. Germany and Japan in comparison*, Cornell University Press, 2001.

Tableau 2 : Prix d'une heure de travail

Pays	Secteur marchand (industrie et services)	Industrie manufacturière
Zone euro	31,69	34,01
Allemagne	36,62	41,26
Belgique	42,51	44,63
Espagne	21,82	23,38
France	38,33	39,64
Italie	28,12	27,98
Pays-Bas	34,61	37,12
Royaume-Uni	25,6	25,25

Source : COE-Rexecode.

La principale différence entre les deux pays se situe non pas dans les niveaux de salaires de l'industrie mais dans ceux des services, et plus stratégiquement des services aux entreprises selon une récente étude de France Stratégie, ce qui permet une rentabilité plus forte pour les entreprises exportatrices allemandes en bout de chaînes[5].

Un des enjeux de la compétitivité réside donc dans les marges exagérées des entreprises de services à l'industrie, dont les industries françaises font une consommation extrêmement élevée plutôt que de développer les compétences qui leur sont nécessaires en interne. On voit là l'un des effets de l'adoption par les grandes entreprises françaises du dogme du cœur de métier sur lequel il leur faudrait se concentrer[6].

L'introduction de nouveaux critères de gestion[7] qui intègrent entre autres choses la maîtrise des compétences-clefs et qui s'appuient sur le développement de la formation des travailleurs et des travailleuses constituerait ainsi une source de rentabilité de long terme pour les entreprises. En ce qui concerne l'amont et les entreprises de service aux industries, une conception large des services publics qui veille à développer ces activités et les compétences des salarié·es limiterait les coûts pour les entreprises finales en endiguant les exigences excessives de rentabilité de ces entreprises[8].

Une logique de concentration de l'activité industrielle sous égide allemande : l'exemple de l'automobile

Ceci écrit, les structures et règles qui ont été choisies pour encadrer le marché unique d'abord, puis l'euro, organisent de manière objective et systématique la mise en concurrence et la recomposition des bases industrielles nationales au profit des capitalistes allemands. Ce mouvement a encore été amplifié par l'élargissement de l'UE à l'Est.

Le cas de l'industrie automobile (quand même 230 000 emplois directs en France et près de 2 millions indirectement) illustre la recomposition de la production industrielle européenne au profit des entreprises et des capitalistes allemands (cf. Tableau 3).

Jusqu'à l'entrée des dix pays d'Europe de l'Est en 2004, l'industrie automobile croissait fortement dans ces pays avec le développement d'une base industrielle complète, des équipements jusqu'à la conception et à la production de véhicules adaptés aux considérables besoins d'équipement de ces pays. Ce développement pouvait laisser espérer la mise en place d'une dynamique de type fordienne, avec des augmentations salariales régulières stimulant la consommation. Avec l'entrée

5. Cf. O. Chagny et F. Lainé, « Comment se comparent les salaires entre la France et l'Allemagne », Note d'analyse, n° 33, août 2015, *France Stratégie*.

6. Cf. B. Coriat, « L'installation de la finance en France. Genèse, formes spécifiques et impacts sur l'industrie », *Revue de la Régulation*, 2008, n° 3/4.

7. Pour une discussion plus détaillée de ces nouveaux critères de gestion, la lectrice ou le lecteur intéressé pourra utilement se reporter au dossier consacré à cette question dans le n° 764-765 d'*Économie et Politique* (mars 2018).

8. Dans leur ouvrage récent, *La Chine est-elle capitaliste ?* (Éditions Critiques Paris, 2019), Rémi Herrera et Zhiming Long offrent une analyse originale de la contribution à la croissance chinoise de la conception large des services publics défendue par le Parti communiste chinois qui les étend au contrôle, direct ou non, d'un certain nombre de productions intermédiaires stratégiques. Sur cet ouvrage, voir la recension de Clément Roll dans ce numéro.

9. Données tirées de C. Serfati et C. Sauviat (coord.), « L'impact des chaînes mondiales d'approvisionnement sur l'emploi et les systèmes productifs – Une comparaison France-Brésil dans les industries aéronautiques et automobile », Noisy-le-Grand, Ires, Rapport n° 01-2018 remis au département de la Recherche du BIT auquel a contribué l'auteur de ces lignes.

10. Sur ces développements, cf. Tommaso Pardi, *L'avenir du travail dans le secteur automobile. Les enjeux de la (dé) globalisation*, rapport remis au département de la Recherche du BIT, 2017.

11. Formule employée dans la réponse officielle du président Taricean à la Commission européenne, citée par B. Jullien, Y. Lung et C. Midler, *L'épopée Logan*, Paris, Dunod.

Tableau 3 : Emploi dans l'automobile dans les principaux pays d'Europe (2007-2016)

	2007	2016	Variation 2007-2016 (%)
France	254631	230085	-9,64
Allemagne	846584	849075	0,29
Italie	164423	157960	-3,93
Espagne	154123	142425	-7,59
PECO (1)	410300	509519	24,18
UE	2235300	2335000	4,46

Source : Eurostat[9].

PECO : Pays d'Europe centrale et orientale.

> L'introduction de nouveaux critères de gestion qui intègrent entre autres choses la maîtrise des compétences-clefs et qui s'appuient sur le développement de la formation des travailleurs et des travailleuses constituerait ainsi une source de rentabilité de long terme pour les entreprises.

dans l'UE, cette base industrielle cohérente, impliquant des emplois qualifiés et une montée en compétence a été balayée. L'emploi dans l'automobile a continué de croître très fortement dans ces pays, mais s'est refocalisé sur les équipements pour les usines allemandes et l'assemblage de véhicules premiums que ne peuvent se payer les salarié.es de ces pays.

Les besoins en équipement des ménages ont été en partie comblés par le déversement de véhicules d'occasion d'Europe de l'Ouest[10]. Le cas le plus effarant est sans doute celui de la Roumanie. Le gouvernement, décidé à protéger son industrie automobile nationale, a entrepris un bras de fer avec la Commission lors de l'entrée du pays dans l'UE en 2007 afin d'éviter que « le pays ne devienne la poubelle automobile de l'Europe. »[11] À cette fin, le gouvernement introduit en 2007 une « taxe sur la première immatriculation » allant de 140 € pour une nouvelle voiture jusqu'à 8 000 € pour une voiture d'occasion importée selon son âge[12].

Soumis à des amendes importantes, le gouvernement a dû céder et ce qu'il annonçait s'est produit : le nombre de voitures en circulation a augmenté… de même que l'âge moyen des véhicules. Concurrencées par ces véhicules d'occasion bon marché mais extrêmement polluants, les industries roumaines (ou plus précisément, les multinationales implantées en Roumanie après le rachat et la restructuration des fleurons de l'économie socialistes) ont redirigé leurs activités vers la production de véhicules dits *low cost*… mais pour les pays occidentaux ! Quant aux salaires, leur hausse a connu un ralentissement brutal.

Cette recomposition de la production industrielle ne concerne pas seulement les pays d'Europe de l'Est. L'industrie automobile italienne d'abord puis française a connu une évolution comparable. En France, les emplois parmi les constructeurs ont fortement diminué, de même que chez les équipementiers. Ces derniers ont connu une hausse récente du volume d'emploi, liée à leur choix assumé d'intégrer les chaînes productives allemandes. Cette hausse se fait cependant largement aux dépens des équipementiers italiens qui avaient vu leur volume d'emploi croître dans les années 2000 quand ils avaient dû faire le même choix stratégique (cf. Tableau 4).

On assiste donc à un jeu à somme nulle où la mise en concurrence généralisée en Europe conduit à la guerre de tous contre tous, guerre où dans le secteur automobile, les équipementiers italiens semblent d'abord victorieux, avant d'être supplantés par les équipementiers français. Plus inquiétant encore, la croissance de l'emploi équipementier en France apparaît portée par des activités de moyenne valeur. Malgré la récente croissance de l'emploi chez les équipementiers français, l'emploi le plus qualifié et notamment l'emploi de R & D continue de se concentrer en Allemagne (cf. Tableau 5). Valeo, le principal équipementier français reconnaît désormais avoir davantage d'emplois de R & D en Allemagne qu'en France[14].

Cela confirme l'analyse formulée dès 2013 par F. Boccara, Y. Dimicoli et D. Durand « d'un déplacement [depuis 2008] des capacités de l'industrie manufacturière de la zone euro vers l'Allemagne et ses satellites de l'ancienne zone-mark »[16]. Cela signifie aussi que depuis l'introduction de l'euro, et de manière accentuée depuis la crise de 2007, la modernisation et la montée en gamme de l'industrie française que démontraient B. Amable et B. Hancké a connu un ralentissement brutal[17]. Alors que ces deux auteurs mettaient en lumière un effort conséquent des industries françaises pour sortir

Tableau 4 : Évolution de l'emploi chez les équipementiers automobiles dans les principaux pays d'Europe (en %) Source : Eurostat[13]

	Variation 2000-2007	Variation 2007-2011	Variation 2011-2016	Variation 2000-2016
France	-32	-10	41	-13
Italie	7	11	-9	8
Espagne	0	-1	-1	-2
Allemagne	10	-17	4	-4
PECO (1)	162	-1	13	192
UE	26	10	9	50

(1) PECO : Pays d'Europe centrale et orientale.

Tableau 5 : Décrochage de l'industrie automobile française en termes de personnel de R & D (en pourcentage des effectifs)$

	2000	2007	2011	2016
France	9,1	6,6	6,2	n.d.
Allemagne	8,7	10,6	11,9	13,2

Source : Eurostat[15].

12. Cf. T. Pardi, *op. cit.*, p. 51-52. Dans sa réponse officielle à la Commission européenne, le gouvernement précisait avec sarcasme que « Si vous n'aimez pas le terme "taxe de première immatriculation", nous pouvons le changer en "taxe pour une Roumanie propre" ou "taxe pour la sauvegarde d'emplois", mais nous allons la garder. »

13. Données tirées de C. Serfati et C. Sauviat (coord.), *op. cit.*, p. 249.

14. Cf. C. Serfati et C. Sauviat (coord.), *op. cit.*, p. 260.

d'une spécialisation dans les productions de moyenne valeur, les récentes évolutions de l'industrie automobile consacrent une spécialisation de la production française dans les produits intermédiaires qui, quoiqu'assez complexes et haut de gamme, ne sont plus conçus en France, tandis que les pays d'Europe de l'Est se sont spécialisés dans les produits intermédiaires de faible valeur.

Des coopérations entre entreprises européennes plutôt que des concentrations menant à des déserts industriels

Cette situation de guerre de tous contre tous qui a ruiné le secteur équipementier italien après avoir manqué de balayer son homologue français ainsi que la disparition d'une véritable base industrielle nationale destinée au marché national en Europe de l'Est illustrent la nécessité criante de politiques de filières dans les différents pays et de nouer des coopérations entre entreprises européennes, afin de répondre aux besoins de populations là où elles vivent et de permettre le développement de l'emploi et des compétences à travers tout le continent.

Cela vaut pour l'automobile qui est un cas bien étudié, mais cela vaut d'autant plus pour le rail. Avec la honteuse fusion d'Alstom et de Siemens[18], Emmanuel Macron se gargarisait de créer un Airbus du rail. Refusée par la Commission car elle aurait créé un acteur en situation monopolistique à même de porter atteinte à la sacro-sainte concurrence libre et non faussée dont la Commission est la garante sourcilleuse, cela revenait surtout pour l'État actionnaire français à brader le patrimoine industriel national. L'entreprise, ses actifs et ses salarié·es seraientt alors passés sous le contrôle de Siemens avec des effets désastreux pour l'emploi en France.

Pour les salarié·es de Siemens en Allemagne, la fusion aurait eu des effets négatifs. Peut-être pas sur l'emploi, mais en termes de droits sociaux et syndicaux. En effet, il était prévu que l'entreprise issue de la fusion prennent le statut un peu exotique de société européenne[19], statut qui aurait permis aux actionnaires de limiter les droits de codétermination et, concrètement, de réduire le nombre de représentants et de représentantes des salarié·es au conseil de surveillance de 50 % à 33 %. Il apparaît alors clairement que cette fusion ne répondait qu'aux seuls intérêts des actionnaires.

Un projet alternatif qui répondrait à un grand plan d'investissement financé par la BCE et décidé de manière démocratique en fonction des besoins de la population et de l'ensemble des territoires, pourrait reposer sur une coopération entre grands industriels européens, voire mondiaux sous la forme d'un groupement d'intérêt économique (GIE). Loin de l'annexion de l'une des entités par une autre, une telle forme permettrait aux différentes entreprises de mutualiser la recherche et le développement.

Et puisque Airbus semble être un tel modèle, rappelons qu'avant d'être une entreprise intégrée, Airbus était un tel GIE d'entreprises autonomes, avec une très forte présence des États au capital et à la gestion[20]. Héritage de ce GIE, jusqu'à ce jour et quoique l'actuelle direction d'Airbus rêve de le remettre en cause, la charge de travail est répartie entre les pays selon une clef reflétant les contributions financières des différents États[21].

Cette logique de co-entreprise et de co-production pourrait être élargie au-delà des seules coopérations européennes et internationales. Puisqu'on évoquait la faiblesse de la base industrielle de l'automobile française et le manque d'investissements des grands groupes hexagonaux, et notamment d'investissement en France, ne pourrait-on imaginer un tel GIE réunissant les deux constructeurs français (Renault et PSA) ainsi que les grands équipementiers ?

15. Données tirées de C. Serfati et C. Sauviat (coord.), *op. cit.*, p. 251

16. Cf. F. Boccara, Y. Dimicoli et D. Durand, *op. cit.*, p. 111.

17. Cf. B. Amable et B. Hancké, « Innovation and industrial renewal in France in comparative perspective », *Industry and Innovation,* vol. 8, n° 2, 2001, août, p. 113-135.

18. Sur le dépeçage d'Alstom, cf. A. Tournebise et E. Ternant, « Alstom : arrêter la grande braderie », *Économie et Politique,* n° 758-759, p. 42-45.

19. Cf. l'article paru dans *EWC News*, « Fusion germano-française : vers un airbus du rail ? », n° 3, 2017, octobre.

20. Sur l'histoire d'Airbus et les effets du passage du GIE à une entreprise presque comme les autres, cf. R. Tic, « Airbus, Orphelin de son modèle ? », *Progressistes,* n° 4, 2014, avril.

21. Cf. C. Serfati et C. Sauviat (coord.), *op. cit.*



L'euro, un carcan pour les peuples ? Un débat à gauche

«La mise en place de l'Union économique et monétaire, avec une monnaie unique, l'euro, et une banque centrale déclarée indépendante, a contribué à instaurer la mainmise des marchés financiers mondialisés sur les gestions d'entreprises et sur les politiques économiques. En l'absence d'harmonisation sociale et fiscale, la mise en concurrence des systèmes sociaux des États membres sans aucun mécanisme de solidarité entre les pays a abouti à un éclatement des trajectoires économiques entre les États membres de l'Union et à une crise profonde de la construction européenne. Comment sortir de cette situation ? Quelle stratégie mettre en œuvre pour briser ce carcan ? »

C'est sur ce thème que six fondations (Fondation Copernic, Fondation de l'Écologie politique, Institut Tribune Socialiste, Espaces Marx, Fondation Pour un Autre Monde, Fondation Gabriel-Péri) organisaient un débat public le 7 novembre 2018. Nous remercions vivement les organisateurs et les orateurs de nous avoir autorisés à publier les deux interventions qui ont ouvert le débat, celle de Denis Durand et celle de Pierre Khalfa. Elles nous semblent de nature à éclairer les termes du débat à gauche. Faut-il insister sur les contradictions macro-économiques internes de l'Union économique et monétaire, ou sur son « contenu de classe », dans un monde sous hégémonie américaine, dominé par Wall Street et le dollar ? Quelle place tiennent la monnaie unique et la BCE prétendue indépendante dans cette domination ? La construction d'une autre coopération européenne est-elle pour l'essentiel du ressort de l'action des gouvernements et des institutions européennes pour instaurer un cadre juridique favorable à des politiques sociales et écologiques, ou faut-il une prise de pouvoir sur l'utilisation de l'argent dans l'économie elle-même, dans les entreprises, les services publics et leurs mécanismes de financement ? L'éclairage particulier que chacun des deux orateurs donne à la question de l'alternative à la construction européenne actuelle reflète la façon dont Pierre Khalfa et Denis Durand répondent à ces questions.

Des luttes pour s'attaquer à la domination des marchés financiers sur la construction européenne

Denis Durand

L'euro est-il un carcan pour les peuples ? Je réponds oui à cette question mais de mon point de vue, cela vient de ce que l'Union économique et monétaire telle qu'elle s'est construite jusqu'à présent a été une construction au service des marchés financiers et du capital. C'est la raison pour laquelle elle est en crise aujourd'hui. Je propose donc une méthode pour sortir du « carcan » et trouver les moyens d'une autre forme de coopération européenne, radicalement différente de ce qu'on connaît aujourd'hui.

La question de l'euro est une question politique. L'euro est une monnaie dont une caractéristique est donc qu'elle fait partie d'un système monétaire international. Un tel système, particulièrement en ce moment, est un système hiérarchisé : aujourd'hui, le système monétaire international est organisé autour d'une monnaie dominante, hégémonique, le dollar. On ne peut pas comprendre la construction européenne en général, et la construction monétaire en particulier, si on ne les examine pas sous l'angle de la relation entre

cette construction et l'impérialisme américain, l'hégémonie du dollar.

Huit dates résument à grands traits l'histoire qui a conduit à la situation actuelle.

La première est celle de juillet 1944, date la conférence de Bretton Woods dans laquelle les alliés définissent – dans l'abstrait à l'époque car on est encore en guerre – ce que devrait être un nouveau système monétaire international, organisé autour du dollar lui-même convertible en or à un cours fixe.

Deuxième date : 1947 et l'annonce du plan Marshall. Les États-Unis lancent un programme d'aide sous forme de dons et de prêts en nature et en argent aux États européens avec comme objectif affiché de permettre leur reconstruction économique, et avec comme objectif sous-jacent de les ancrer dans le camp occidental au moment où s'engage la confrontation avec le camp soviétique. C'est le refus par l'Union soviétique de participer au programme Marshall, et l'interdiction faite aux pays sous son influence d'y participer, qui déclenche la guerre froide. Cette étape de 1947 est aussi une étape importante dans la construction européenne puisque les États-Unis demandent aux Européens de s'organiser pour gérer l'aide Marshall. Est créée à cet effet l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) qui, depuis cette époque, a changé de nom et de nature pour devenir une organisation internationale, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique).

Troisième date marquante : 1957 et le traité de Rome qui crée la Communauté économique européenne. À l'époque, le thème de l'unification monétaire n'est pas très présent dans les préoccupations ; il va s'y inscrire progressivement dans les années 1960. Mais sur le plan monétaire, 1957 est une date importante aussi puisque c'est l'année où les monnaies européennes deviennent convertibles, c'est-à-dire que le système de Bretton Woods commence vraiment dans la pratique. Il va fonctionner relativement bien pendant dix ans comme régime de parités fixes mais ajustables, dans lequel la question des fluctuations entre les monnaies européennes est en principe réglé par l'organisation même du système

La quatrième date est le 15 août 1971, jour où les États-Unis décident de suspendre la convertibilité du dollar en or. C'est le résultat d'une crise du système monétaire international qui se manifeste déjà depuis plusieurs années – depuis au moins la dévaluation de la livre sterling en 1967 – et qui va se poursuivre jusqu'à l'instauration d'un régime de flottement généralisé des monnaies qui sera officialisée par les accords de la Jamaïque en 1976. Ce flottement généralisé pose un problème à l'Europe. Les États européens essayent de le résoudre en créant des modes de coopération et de régulation des taux de change des monnaies européennes : le « serpent monétaire » qui limite les fluctuations des monnaies les unes par rapport aux autres et le « serpent dans le tunnel » qui vise à limiter les fluctuations de l'ensemble des monnaies européennes par rapport au dollar. 1971 est une date importante aussi parce qu'elle marque le début d'une prise de conscience que l'économie mondiale, le système capitaliste tel qu'il est sorti en quelque sorte régénéré de la Deuxième guerre mondiale, entre dans une crise profonde qui touche différents aspects du système. On va s'apercevoir progressivement qu'elle est au moins aussi profonde que des crises qu'on a pu connaître dans l'histoire économique depuis le début du XIXe siècle. La crise monétaire est un des aspects de cette crise structurelle de l'accumulation capitaliste telle qu'elle se manifeste dans la deuxième moitié des années 1960 et qu'elle se développe ensuite avec les crises pétrolières, avec la montée du chômage et de l'inflation. Cette crise est très liée à des aspects politiques sociaux et internationaux, comme aux aspects monétaires dont on vient de parler. Au cours des années 1970, on essaye de répondre à cette crise par les moyens traditionnels qui avaient fonctionné dans les années 1950 et dans les années 1960… et on s'aperçoit qu'on n'y arrive pas.

Le tournant néolibéral de la construction européenne

Voilà qui m'amène à ma cinquième date importante : octobre 1979, date du « coup d'État monétaire » de la banque centrale américaine. Paul Volcker, qui est alors président de la Réserve fédérale, annonce un changement profond de la politique monétaire. Techniquement, au lieu de chercher à maintenir des taux d'intérêt bas pour stimuler l'investissement et la croissance comme elle le faisait au cours des décennies précédentes, la banque centrale va désormais contrôler la quantité de monnaie centrale en circulation, sans se préoccuper, dit-elle, des conséquences sur les taux d'intérêt. En réalité, le but est de faire entrer l'économie mondiale dans un régime de croissance dans lesquels les rendements des actifs financiers deviennent supérieurs au taux de croissance de l'économie. Cela induit une prise de pouvoir par les marchés financiers. Ensuite ont en effet déferlé la libéralisation financière, et la prise de contrôle, par ces marchés – sous l'égide d'une trentaine de grandes banques « systémiques »

“La crise monétaire est un des aspects de cette crise structurelle de l'accumulation capitaliste telle qu'elle se manifeste dans la deuxième moitié des années 1960 et qu'elle se développe ensuite avec les crises pétrolières, avec la montée du chômage et de l'inflation.”

– de la gestion des entreprises et des politiques gouvernementales qui sont désormais en temps réel sous la surveillance des marchés. L'effet économique et politique qui en résulte est extrêmement puissant parce que les marchés financiers sont en quelque sorte une machine de pouvoir, un instrument pour imposer dans la gestion des entreprises et dans les politiques publiques les critères de la rentabilité capitalistes. Cela a permis, effectivement, de remonter la rentabilité des capitaux pour les grandes multinationales et pour des financiers, au moins pendant un temps. Ces effets se sont faits aussi sentir sur la construction monétaire européenne. 1979 est aussi la date à laquelle les Européens essaient de perfectionner leur régime de change et d'instaurer un régime plus structuré et plus organisé en créant le système monétaire européen (SME), pour remédier aux inégalités ou aux fractures qui s'étaient développées à l'intérieur de la Communauté européenne entre les pays à monnaie forte comme l'Allemagne, et les pays comme la France ou l'Italie. Le SME comporte différents mécanismes de coopération pour faire face collectivement aux crises de change, et un nouvel instrument, l'écu, qui pouvait être considéré comme l'embryon de quelque chose qui aurait pu être une monnaie commune européenne. Le problème, c'est que cette tentative percute en quelque sorte la reprise en main par les États-Unis, par Wall Street, par les marchés financiers du contrôle de l'économie mondiale qui se produit précisément à ce moment-là. Le système monétaire européen ne fonctionnera jamais comme on avait annoncé qu'il fonctionnerait.

Ce qui se passe – c'est ma sixième date, 1986 – c'est le tournant néolibéral de la construction européenne avec l'Acte unique. Au lieu d'une stratégie consistant à rechercher l'harmonisation des réglementations nationales comme préalables à l'ouverture des marchés à la concurrence, on fixe inconditionnellement la date de constitution d'un marché unique, au 1er janvier 1992, et c'est aux gouvernements de s'adapter à cette contrainte qu'ils se sont ainsi imposée eux-mêmes. Ce changement profond de méthode est cohérent avec l'adhésion des gouvernements européens et des institutions communautaires à l'idée que désormais, que cela plaise ou non, nous sommes dans une mondialisation néolibérale et qu'il faut jouer le jeu des marchés financiers et de la déréglementation financière et économique en général. Dès lors naît un débat entre les gouvernements européens sur l'aspect monétaire de ce processus : à marché unique, monnaie unique ? Le débat entre les différentes thèses en présence est tranché en 1987-1988 par un compromis entre Helmut Kohl et François Mitterrand : on fera une monnaie unique. Cela signifie que le deutsche Mark disparaîtra – c'est la concession allemande – mais – concession française – la monnaie unique sera gérée d'une façon qui, sur le papier, ressemble beaucoup à la façon dont est géré le deutsche Mark, la monnaie forte de l'Europe alors en rivalité avec le dollar à l'intérieur du système monétaire international.

La septième date importante que je souhaitais citer est évidemment 1992, la ratification du traité de Maastricht qui met en vigueur juridiquement ce projet de monnaie unique. On n'en était pas tout à fait sûr au début mais le fait est que le 1er janvier 1999 l'euro est créé. Mais c'est dès le début des années 1990 que toutes les règles liées à l'existence d'une monnaie unique sont déjà en place. L'indépendance des banques centrales, les dispositions du pacte de stabilité actuellement en vigueur figurent déjà pour la plupart – même s'ils ont été aggravés au fil du temps – parmi les critères de convergence qui ont servi pour décider, en 1997, si tel ou tel pays de l'Union européenne serait admis à entrer dans la zone euro. Il y a un lien très étroit entre les règles budgétaires, les règles de la politique économique en général, et une conception de la monnaie unique au service des marchés financiers. C'est l'idée de la discipline de marché : le marché soupçonne les gouvernements de tricher, de vouloir faire des politiques sociales, donc de s'écarter des exigences de rentabilité pour les capitaux privés. Ce qui discipline les gouvernements, c'est que l'endettement des États est soumis au regard permanent des marchés. Donc l'euro qui veut être partie prenante de ce système néolibéral, en rivalité avec les États-Unis mais sans remettre en cause l'hégémonie du dollar, s'est doté de règles budgétaires et économiques – l'« économie de marché ouverte où la concurrence est libre et non faussée » – qui ont pour objectif de prouver au marché qu'en toutes circonstances les gouvernements européens respecteront les exigences de la finance internationale. C'est la crédibilité par l'austérité, avec toutes les conséquences qu'on connaît.

La dernière date de ce rapide exposé est 2009 : c'est le moment où on s'aperçoit que cette tentative néolibérale échoue à son tour. La crise des *subprimes* a éclaté aux États-Unis en 2007 avec la complicité active des banques européennes, notamment françaises, mais c'est en Europe que les conséquences les plus graves se font sentir sous la forme des attaques spéculatives contre les pays du sud de l'Europe, principalement la Grèce, qui vont jusqu'à créer un risque d'éclatement de l'euro. C'est une occasion d'humiliation profonde du capital européen par le capital américain. Une anecdote l'illustre : en 2009, au début de la « crise grecque », Jean-Claude Trichet, alors président de la Banque centrale européenne, s'exprime publiquement en disant : « sur le cas grec nous n'accepterons jamais que le Fonds monétaire international intervienne, ce serait une humiliation ». Quelques jours plus tard, le FMI fait partie de la « troïka » qui met sous tutelle la Grèce, et il y est encore aujourd'hui. Cette humiliation est confirmée par les statistiques dont on dispose aujourd'hui et qui montrent que dans sa rivalité financière avec les États-Unis l'Europe est affaiblie plus qu'elle ne l'était avant la crise. Cet échec profond a des dimensions économiques, financières et des dimensions politiques. Il y a évidemment un lien entre cet échec, les conséquences sociales qu'il entraîne, et la montée des périls politiques des deux côtés de l'Atlantique, y compris chez nous ou à nos frontières, en Italie par exemple.

Pour sortir de cette crise, la dimension monétaire a été essentielle parce que la crise aiguë de l'euro est jugulée provisoirement en 2012 au moment où le président

de la Banque centrale européenne, Mario Draghi à l'époque, dit « nous ferons tout ce qu'il faut » pour empêcher l'euro d'éclater. De fait, la Banque centrale européenne a multiplié par 4 la taille de son bilan depuis le début de la crise. Quand une banque centrale augmente la taille de son bilan, cela signifie qu'elle crée de la monnaie, plus précisément de la monnaie centrale, à partir de rien. Elle l'a fait de deux façons : elle a injecté une énorme masse d'argent sur les marchés financiers en achetant des titres, principalement à partir de 2015. En quelque sorte, elle a combattu l'incendie en déversant de l'essence sur le foyer ! 2 600 milliards d'euros qui préparent le prochain krach. Deuxième méthode, elle refinance massivement les banques : quand les banques prêtent à l'économie, la Banque centrale européenne leur prête de l'argent en contrepartie ; avec cet argent, les banques font à peu près ce qu'elles veulent, sous réserve d'une condition sur laquelle je reviendrai. Ces deux actions ont été déterminantes pour sortir de la crise mais elles n'ont pas permis à la zone euro de retrouver sa vigueur comme a pu le faire par exemple l'économie américaine.

Le double échec de l'étatisme et du néolibéralisme

Alors, comment sortir de ce marasme et conjurer ces périls ? Je pense qu'il faut tirer les leçons de ce qui s'est passé : de façon lapidaire, 1979 signe l'échec des politiques étatiques sociales-démocrates de contrôle du marché *a posteriori* par l'action de l'État, et 2009 signe l'échec des solutions néolibérales fondées sur la guerre de tous contre tous, la concurrence, l'absence de coopération. Je pense qu'aucune de ces deux méthodes ne peut nous permettre de nous en sortir aujourd'hui. En aucun cas elles ne peuvent nous permettre de sortir de la domination des marchés financiers.

Que doit-on faire ? Une grande majorité de ceux qui s'expriment sur ce sujet sont convaincus qu'on a besoin d'une coopération européenne, pas seulement en matière monétaire mais en matière sociale, en matière d'accueil des réfugiés, en matière d'environnement… à la fois pour des raisons économiques – l'intensité des relations commerciales à l'intérieur de la zone euro – mais aussi pour des raisons politiques. On peut assez facilement montrer que les pertes de souveraineté nationale démocratique qui sont la conséquence de la domination des marchés financiers sur les politiques économiques ne seraient pas moindres si les pays européens affrontaient l'hégémonie des marchés financiers et du dollar en ordre dispersé plutôt que de l'affronter à l'intérieur d'une forme de coopération – une coopération évidemment très différente de ce qu'on connaît aujourd'hui, qui n'est pas une forme de coopération. Il y a à cela une autre raison politique, me semble-t-il, c'est que les peuples ne veulent pas de la guerre de tous contre tous en Europe. Aujourd'hui, on ne voit aucun parti politique proposer ouvertement la sortie de l'euro alors que cela pourrait être tentant. Cela vient du fait qu'un tel projet ne bénéficierait pas d'un fort soutien de l'opinion du pays concerné.

Donc, il faut pouvoir émanciper l'Europe des marchés financiers, c'est-à-dire tout le contraire de ce qui se fait aujourd'hui. Il faut donc d'autres traités, d'autres règles. Nous ne voulons pas 2 600 milliards d'euros injectés sur les marchés financiers sans qu'aucun contrôle démocratique ne soit exercée sur leur usage. Nous ne voulons pas 700 milliards de refinancement des banques à taux nul, voire négatif, avec comme seule condition qu'elles prêtent aux entreprises, sans qu'on sache ce que font les entreprises de cet argent. Ne pas remettre en cause le pouvoir du capital en entreprise, c'est délétère pour l'économie européenne, c'est la cause profonde de la crise sociale dans laquelle nous vivons. Nous voulons au contraire une monnaie qui serve à développer l'emploi, la formation, la création de richesses dans les territoires, la protection de l'environnement, la transition écologique et la coopération internationale – y compris par exemple sur la façon dont on pourrait sortir de cette forme de néocolonialisme qu'est le franc CFA.

On peut réclamer une renégociation des traités mais le processus est long : il faut des années de négociations pour que tous les États soient d'accord, et plus de temps encore pour la ratification des nouveaux traités. Pendant ce temps, la crise a le temps de se développer et les catastrophes ont le temps de se produire, d'autant plus qu'on sait très bien qu'il y aura des oppositions insurmontables d'un certain nombre de gouvernements – il y en a même de plus en plus réactionnaires en Europe, tout cela sous la pression des marchés financiers. Aujourd'hui, l'Italie fait mine de désobéir à la Commission européenne mais en attendant elle est sous le regard des marchés financiers, pas si mécontents que ça d'ailleurs de la politique italienne qui n'est pas une politique anti-austérité, contrairement à ce que le gouvernement italien essaie de faire croire à ses électeurs.

Si on veut réellement s'émanciper des marchés financiers, il faut d'autres financements pour d'autres objectifs. Si on veut réellement en finir avec la construction européenne actuelle et construire autre chose à la place, qui ne soit ni l'étatisme qui a échoué dans les années 1970, ni le néolibéralisme qui a échoué dans les années 2000, il faudrait que les conditions soient réunies pour qu'une majorité de la population en Europe soit favorable à une autre construction.

Des objectifs de lutte concrets

Elle ne peut l'être qu'à condition que des objectifs concrets partagés sur l'utilisation de l'argent puissent être en quelque sorte un bien commun de l'ensemble des citoyens européens. Il y a des exemples. Il existe un quasi-consensus, au-delà même des partis qui se réclament de la gauche, pour dire qu'il pourrait être intéressant que la puissance de création monétaire de la Banque centrale européenne serve à financer les investissements nécessaires à la transition écologique. Mais comment faire de cette idée, aujourd'hui assez répandue, une force politique ? En permettant aux citoyens et aux travailleurs de s'en emparer à partir de combats concrets sur les objectifs auxquels ils adhèrent et sur lesquels ils peuvent se battre. Je pense donc qu'il faut partir de luttes, d'objectifs concrets pour des projets dans des entreprises dans des services publics, à partir desquels on exigerait du système bancaire, et du

système public que constituent la Banque centrale européenne et les autres institutions financières publiques, de faire pression pour que l'argent tel qu'il est créé par le système bancaire serve à financer ces projets et non pas à alimenter la spéculation financière.

Je me contente de donner deux aspects que ces luttes pourraient revêtir. Premièrement, des luttes pour réorienter les crédits bancaires à partir de projets développés par les salariés dans l'entreprise pour obtenir leur financement et à partir de là, pour exiger que les crédits ainsi accordés par les banques pour financer ces projets soient refinancés à un taux favorable par la Banque centrale européenne à travers les banques centrales nationales comme la Banque de France. Dans ce sens, je signale par exemple que le syndicat CGT de la Banque de France développe l'idée d'un droit au crédit pour les PME ou les entreprises en général. Aujourd'hui, la Banque de France peut obliger une banque à ouvrir un compte pour un particulier, c'est la procédure du droit au compte. Elle exerce, d'autre part, une action de médiation du crédit : elle peut réunir un patron d'entreprise et les banques du secteur pour obtenir que les banques lui fassent crédit à des conditions favorables. Cela a permis de sauvegarder 400 000 emplois dans la récession de 2008-2012. La proposition serait de combiner les deux en donnant à la Banque de France le pouvoir d'aller plus loin en obligeant une banque à financer un projet si ce projet est soutenu par la population, s'il répond à des critères sociaux et si, évidemment, il est viable économiquement. C'est un sujet sur lequel je travaille aujourd'hui avec des milieux de l'économie sociale et solidaire, avec des chercheurs comme Hervé Defalvard, de l'université de Marne-la-Vallée, qui travaille avec le Collège des bernardins : nous sommes en train de préparer une proposition de loi d'expérimentation sur les entreprises du territoire. Une collectivité territoriale prendrait sous sa protection une entreprise menacée mais disposant d'un projet de développement alternatif. La loi imposerait aux banques de financer pendant trois ans les dépenses de développement de cette entreprise pour que le projet réussisse. Le deuxième exemple, qui a fait l'objet d'une note de la Fondation Gabriel-Péri, porte sur le domaine des services publics, avec la même logique : partir de projets concrets. Par exemple, rénover une école, répondre à la crise de l'hôpital… et pour cela prendre conscience que cela nécessite des investissements. Le GIEC annonce que pour réduire à un demi-pourcent l'augmentation de température à l'horizon 2050 il faudrait 2 500 milliards de dollars d'investissements par an pendant 20 ans : c'est de l'investissement. C'est de l'argent qu'on dépense sans avoir encore gagné d'argent, donc il faut l'emprunter. Si on cherche à l'emprunter sur les marchés financiers, ça ne marchera jamais, même s'ils se parent des oripeaux de la « finance verte ». Or, on a 2 600 milliards de la BCE qui sont là, qui ne servent à rien, qui ne servent qu'à détruire du social et à faire de l'austérité : c'est insupportable. Il y a donc la possibilité de monter des mobilisations à partir de projets concrets pour exiger que cet argent-là serve à financer un fonds de développement économique, social, écologique, solidaire européen doté d'une « gouvernance » démocratique. Nous proposons des moyens de contourner les traités : s'il est vrai que l'article 123 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne interdit le financement des collectivités publiques par les banques centrales, ce même article 123 autorise la BCE à financer des institutions financières publiques. Le fonds en question pourrait être une institution financière, ou bien on pourrait utiliser aussi les institutions financières publiques qui existent déjà, comme la Banque européenne d'investissement, la Caisse des dépôts, BPI France. Dans les deux cas, il ne pourra s'agir que de vœux pieux si on se contente de demander poliment à la BCE de changer sa politique. En revanche, si on ancre cette exigence sur des mobilisations sociales, alors on a une chance d'obtenir satisfaction. Je suis assez satisfait par exemple d'avoir pu lancer avec la fédération CGT des Cheminots, avec des économistes, des spécialistes des transports ferroviaires, des juristes, un appel pour que la BCE finance le développement du service public ferroviaire en Europe. Cet appel a des prolongements dans le comité de vigilance mis en place par la CGT Cheminots. C'est un exemple de mise en pratique d'une idée politique générale qui peut trouver une réalisation dans un contexte de mobilisation sociale.



Je conclus en disant que pour le membre du Conseil national du Parti communiste que je suis, ce type de proposition fait partie d'un ensemble. Comme vous le savez peut-être, nous avons l'intention d'abolir le capitalisme et de le dépasser, en faisant mieux, pour construire une civilisation supérieure ; mais nous sommes bien conscients que ça ne se fait pas du jour au lendemain. Nous avons donc besoin de transition, de propositions intermédiaires. Dans notre esprit, il y a une cohérence entre ces propositions concernant le financement de l'économie, et l'ensemble des propositions qui visent la transformation sociale.

Quels leviers pour faire face aux menaces d'éclatement de l'euro ?

Pierre Khalfa

> « Il ne peut y avoir de monnaie unique dans une zone hétérogène, avec des pays qui ont des niveaux de développement différents, des trajectoires économiques différentes, qu'à partir du moment où il y a des transferts financiers entre les différents membres de la zone, de telle sorte qu'il puisse y avoir une convergence des trajectoires économiques. »

Je veux repartir de la crise de 2009-2010, essayer ensuite de voir quels sont les problèmes que rencontrent encore aujourd'hui l'Union européenne et la zone euro, pour ensuite terminer par des questions de stratégie : qu'est-ce que l'on peut faire dans la situation actuelle, quels sont les leviers que nous possédons pour changer la situation ?

Il y a une crise financière en 2008 – elle commence en 2007-2008 – mais ce qui s'est passé à partir de 2010-2011 en Europe n'est pas simplement le produit la crise financière internationale. Il y a eu une crise spécifiquement européenne, liée aux conditions de création de l'Union économique et monétaire.

D'emblée, l'Union économique et monétaire a été bancale. Il ne peut y avoir de monnaie unique dans une zone hétérogène, avec des pays qui ont des niveaux de développement différents, des trajectoires économiques différentes, qu'à partir du moment où il y a des transferts financiers entre les différents membres de la zone, de telle sorte qu'il puisse y avoir une convergence des trajectoires économiques et que les pays qui sont touchés, de façon différente, par un choc économique (comme la crise financière) puissent recevoir de l'aide des pays qui les entourent. Or l'Union économique et monétaire s'est construite sans qu'il soit donné la possibilité de transferts financiers entre les différents États de la zone. Ces transferts financiers sont même interdits. Ainsi, le budget européen par exemple est dérisoire : 1 % du PIB, à comparer avec le budget des États-Unis qui fait près de 20 % du PIB. Par voie de conséquence, la crise financière a révélé les contradictions propres à la zone euro.

Première contradiction : les trajectoires économiques des différents pays de la zone, loin d'avoir convergé comme c'était le pari lors de la mise en place de la monnaie unique, ont en fait divergé. Deuxième constat : cette crise a révélé dans la pratique ce qu'on savait d'un point de vue théorique, à savoir que les États étaient sous l'emprise des marchés financiers à travers le financement de leur dette publique.

Les contradictions à l'origine de la crise de 2010 n'ont pas disparu

Or les contradictions à l'origine de la crise de 2010 n'ont pas disparu. On peut dire qu'aujourd'hui il y a quatre grands problèmes qui subsistent de façon très importante.

Premier problème : un système bancaire qui n'a pas été purgé par la crise. Deuxième problème : une politique monétaire qui n'est pas stabilisée. Troisième problème : les divergences entre le nord et le sud qui se sont accrues et pas du tout réduites. Le quatrième problème, c'est que contrairement à ce que pouvaient penser tous les économistes *mainstream* nous sommes aujourd'hui dans une reprise qui est une reprise en trompe-l'œil, et pas du tout dans un nouveau cycle de croissance.

Développons rapidement ces quatre points.

Le système bancaire n'est pas purgé. En Italie, en Espagne, au Portugal, en Grèce, la part des créances douteuses – c'est-à-dire des créances qui ont une forte probabilité de ne jamais être remboursées – dans le total des créances des banques est supérieure ou égale à 20 %. On voit donc que régulièrement telle ou telle banque a des problèmes majeurs. Cela veut dire des risques de faillite de banques très importants.

Le problème est moins de savoir que dans ces pays-là les banques ont des créances douteuses que de savoir si telle ou telle banque est systémique ou ne l'est pas.

Une banque systémique, c'est une banque dont les problèmes peuvent avoir des conséquences sur l'ensemble du système financier européen. Or, par exemple en Allemagne, la part des créances douteuses dans le total des créances des banques est très faible, inférieure à 2 %, mais le problème est qu'une banque, la Deutsche Bank est, elle, en difficulté majeure aujourd'hui. Or c'est la plus grande banque allemande, c'est une banque systémique. Cet exemple montre qu'on a un système bancaire européen extrêmement fragile malgré le fait que des mesures ont été prises théoriquement pour renforcer les fonds propres, etc. Le nombre de banques systémiques européennes est plus important qu'avant la crise. Ce sont des conglomérats bancaires très importants qui ont grossi pendant la crise et qui, par rapport à leurs homologues internationaux, sont des banques sous-capitalisées.

Deuxième problème, la politique monétaire. La BCE a mis du temps à comprendre ce qui se passait mais une fois qu'elle a compris elle a « fait le job », à sa manière évidemment. On peut dire que la BCE a sauvé la zone euro en prenant toute une série de mesures que je ne vais pas détailler faute de temps. Je signale simplement que ces mesures ont été prises contre le gouvernement allemand et contre la Bundesbank, ce qui tord le cou à une idée que l'on entend souvent répéter, à savoir qu'on serait dans une Europe sous hégémonie allemande. Ça n'a pas été du tout le cas quand Angela Merkel a pris une série de mesures pour accueillir les réfugiés. Ça n'a pas été le cas non plus en matière de politique monétaire puisque la politique monétaire mise en œuvre par la BCE s'est faite en contradiction avec ce que voulait faire la Bundesbank, à tel point d'ailleurs que la Cour constitutionnelle allemande de Karlsruhe a considéré que les mesures prises par la BCE étaient illégales et a saisi la Cour de Justice de l'Union européenne (celle-ci a « botté en touche »).

Cette politique monétaire a globalement consisté à injecter des masses de liquidités dans le circuit financier en espérant que les banques allaient prêter aux entreprises et aux particuliers pour faire repartir l'économie. En fait, ça a marché en partie, mais l'essentiel de l'argent qu'elle a déversé dans le système bancaire a servi à relancer les phénomènes de fusions- acquisitions, de rachats d'actions par les entreprises, etc., à tel point qu'aujourd'hui la dette des entreprises, une dette privée, est extrêmement importante. Les entreprises se sont endettées, non pas pour investir massivement – ce n'est pas le cas –; elles se sont endettées pour faire des opérations de fusions-acquisitions, pour faire monter les cours de Bourse ou pour racheter leurs propres actions.

Cette politique monétaire, avec des taux d'intérêt qui sont aujourd'hui à zéro, va prendre fin, à la fin de l'année pour ce qui concerne l'achat d'obligations d'État aux différents pays européens. Quant aux taux d'intérêt, ils vont probablement augmenter progressivement à partir de 2019, on ne sait pas à partir de quand. Or, un des problèmes, c'est que l'argent qui a été déversé n'a profité qu'à très peu d'États : on peut dire que 90 % des liquidités injectées par la BCE ont profité à cinq pays parmi les plus riches de la zone : l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Finlande, à cause des mécanismes intrinsèques de la BCE. Quand cette politique monétaire va prendre fin, personne ne maîtrise vraiment ce qui va se passer, c'est un point d'interrogation.

Cela a eu des conséquences sur le fait que les divergences entre le nord et le sud ont continué à s'accroître, d'abord en termes de taux d'intérêt auxquels ces pays empruntent. Le fait que la BCE ait acheté des obligations d'État à ces pays a permis de faire en sorte que ces taux d'intérêt n'explosent pas mais il y a une divergence très importante entre les taux d'intérêt auxquels les pays du sud empruntent et les taux d'intérêt auxquels par exemple l'Allemagne et la France empruntent. Aujourd'hui, la France emprunte à des taux négatifs à court terme, ce qui veut dire que le pays s'enrichit en empruntant. Par contre, l'Espagne emprunte à des taux cinq fois plus importants que l'Allemagne, l'Italie six fois, et c'était avant même les problèmes que le gouvernement italien rencontre aujourd'hui. Dans une zone économique et monétaire, avoir de façon durable des taux d'intérêts divergents auxquels les États empruntent est un problème majeur.

Deuxième point, une catastrophe démographique est en cours dans les pays du sud. Les taux de fécondité sont très bas dans toute l'Europe sauf en France, en Irlande et en Finlande mais ce qui se passe aujourd'hui en Italie en Grèce au Portugal en Espagne est dramatique parce qu'un quart des jeunes de 20 à 30 ans ont immigré depuis la crise économique de 2010 pour travailler dans les autres pays européens (Royaume-Uni, Allemagne Pays-Bas, un peu en France). Ce sont les jeunes les plus qualifiés qui s'en vont. Certains pays forment des jeunes qualifiés dans leur système de formation et ces jeunes vont travailler dans d'autres pays. On a des pays qui sont saignés, c'est tout à fait dramatique.

Il y a un appauvrissement des pays du sud très important par une fuite des capitaux massive qu'on peut repérer d'ailleurs dans le système de paiement de l'Union européenne, quelque chose qui s'appelle Target 2, le lieu où sont enregistrés les créances et les débits des différents pays européens les uns envers les autres. Par exemple, l'Italie a un solde négatif de près de 400 milliards d'euros tandis que l'Allemagne a un solde positif de près de 800 milliards d'euros. En soi, ça n'a pas forcément une grande importance mais ce que ça indique, c'est qu'il y a eu une fuite de capitaux massive des pays du sud vers les pays du nord, et c'est donc un problème majeur de financement de ces pays.

Dernier point, la reprise en trompe-l'œil. Les politiques d'austérité mises en place à partir de 2010-2011 ont entraîné une récession puis une stagnation économique dont certains ont cru être sortis avec un nouveau cycle économique, et c'est ce qui s'avère totalement en trompe-l'œil, tout simplement parce que la question fondamentale de la demande globale, de la demande effective, n'a pas été résolue. Les politiques d'austérité n'ont, de fait, pas cessé encore aujourd'hui. On voit donc que la plupart des pays européens, à part la France, ont résolu leur déficit commercial et sont aujourd'hui, soit en excédent commercial, soit en équilibre, mais pas parce qu'ils ont retrouvé en

compétitivité contrairement à ce qu'on entend, mais tout simplement parce qu'avec les politiques d'austérité la demande interne et, corrélativement, les importations, se sont effondrées, conduisant au rétablissement automatique des balances commerciales.

Voilà quatre facteurs d'éclatement de la zone euro. Je ne parle pas évidemment d'une éventuelle crise financière internationale et des conséquences qu'elle pourrait avoir sur la zone euro.

Ne pas jeter le projet européen aux oubliettes

Dans cette situation, faut-il pour cela jeter le projet européen aux oubliettes ? Ma réponse est clairement non. Pas simplement parce qu'à gauche on est internationaliste : d'un point de vue internationaliste, on n'a pas plus de raison de privilégier l'Europe à l'Amérique latine ou à l'Afrique. Mais pour des raisons d'ordre stratégique.

Quatre raisons en l'occurrence, que je cite simplement. Première raison : face à la puissance des multinationales et à la force de la globalisation du capital, il faut un espace politique capable de faire contrepoids. Or le seul espace politique d'ampleur capable de faire contrepoids aujourd'hui, c'est l'espace européen qui n'est pas ouvert totalement à l'extérieur – 80 % des biens consommés en Europe sont fabriqués en Europe – donc il y a possibilité d'avoir ce contrepoids à l'échelle européenne. Deuxième raison : il y a des problèmes à traiter qui sont spécifiquement de nature européenne, que ce soit en matière de services publics, en matière de lutte contre le réchauffement climatique, etc. Troisième raison : si on veut lutter réellement contre le *dumping* social, le *dumping* fiscal et lutter contre la xénophobie, il faut un espace politique européen qui permette de prendre des mesures d'harmonisation sociale et fiscale. Dernière raison : dans les négociations internationales face à la Chine, il y a tous les blocs continentaux ; eh bien, il faut être capable d'avoir un bloc continental qui pèse en termes de rapports de forces. Voilà les raisons stratégiques pour lesquelles il faut un projet européen.

Mais ce projet européen suppose une refondation de l'Union européenne et de l'Europe plus globalement, et donc une rupture avec l'Europe telle qu'elle s'est construite, c'est à dire l'Europe néolibérale antidémocratique et autoritaire.

C'est là évidemment que la vraie discussion commence. Il y a trois leviers pour y arriver et aucun n'est satisfaisant en tant que tel. Les trois sont des leviers très fragiles.

Le premier levier, c'est le levier institutionnel européen. Il va y avoir des élections au Parlement européen. Contrairement, là aussi, à ce que l'on entend quelquefois, le Parlement européen n'est pas un parlement croupion – beaucoup moins croupion que le parlement français par exemple ! Le Parlement européen peut bloquer, s'il le veut, tous les projets de directive de la Commission européenne, il en a théoriquement le pouvoir à condition, évidemment, qu'une majorité en son sein le décide. Il l'a fait dans certains cas rares mais on voit bien que ce n'est pas du Parlement européen que pourra venir – quelle que soit sa majorité par ailleurs – un processus de refondation de l'Union européenne. En effet, il y a des traités européens qui ne relèvent pas du Parlement européen mais des États qui les rédigent et qui les ratifient. Deuxièmement, l'action du Parlement européen est encadrée par la Cour de Justice de l'Union européenne qui, en droit, se fonde sur les traités européens. Comme ces traités sont fondamentalement articulés autour de considérations néolibérales, autour du droit de la concurrence et du droit qui dérive du droit de la concurrence, on voit qu'on a alors un problème majeur. Donc, si le Parlement européen a des pouvoirs importants pour bloquer telle ou telle directive européenne, un pouvoir de blocage, on voit que ce n'est pas de ce seul levier institutionnel que pourra sortir une refondation, une réorientation majeure dans la construction européenne.

Le deuxième levier, ce sont les mouvements sociaux, les mobilisations sociales et citoyennes à l'échelle européenne, et là nous sommes en situation d'échec. L'échec majeur a été l'échec du forum social européen (FSE) qui a été la tentative la plus aboutie de concevoir un mouvement social européen. Après des débuts très prometteurs, le FSE a disparu en 2010. Je ne dirai rien, faute de temps, sur la Confédération européenne des Syndicats qui est tout sauf une confédération européenne des syndicats, et qui est dans l'incapacité, ou la non-volonté, d'organiser des mobilisations sociales à l'échelle européenne. Donc il y a un problème majeur de mobilisation citoyenne ou sociale à l'échelle européenne. Il y a des choses qui se font, de petites choses. Par exemple, il y a eu, il y a quelques semaines à Bruxelles, une réunion des coursiers pour essayer de lutter contre l'ubérisation du travail à l'échelle européenne. Il y a des processus de rencontres qui existent mais la dynamique qui en est issue est faible. C'est ce qui explique d'ailleurs en partie ce qui s'est passé en Grèce, parce que le gouvernement Tsípras a été totalement isolé à l'échelle européenne. Nous avons été incapables, à l'époque, de construire un mouvement réel de soutien au gouvernement grec, qui s'est retrouvé isolé face à l'étranglement financier qu'il a subi.

Être capable de prendre des mesures de rupture unilatérale avec les directives européennes

Troisième levier, c'est la rupture nationale : l'arrivée au pouvoir dans un ou plusieurs pays d'une coalition ou d'un parti de gauche réelle qui entreprendrait de changer les choses.

Là, il faut tirer les leçons de l'expérience de Syriza qui a capitulé devant l'Eurogroupe et la Commission européenne, devant les institutions européennes. Ils ont capitulé parce qu'ils ont été étranglés financièrement. On ne peut pas reprocher à Syriza et au gouvernement Tsípras d'avoir recherché un compromis avec les institutions européennes vu ce qui était l'état de la Grèce à l'époque mais tout compromis suppose construction d'un rapport de force. Ce qu'on peut reprocher par contre au gouvernement Syriza, c'est son incapacité à construire le moindre rapport de force avec les institutions européennes et d'avoir refusé de prendre la moindre mesure de rupture avec les règles de l'Union européenne. J'étais par hasard en Grèce en 2015 quelques jours avant le référendum. On avait rencontré le ministre du Travail



et il nous avait expliqué qu'il avait plein de mesures prêtes sur le plan social mais qu'il ne pouvait pas les prendre parce qu'il y avait un veto de l'Eurogroupe. C'était avant la capitulation de Syriza.

Donc, la clé de l'affaire pour un gouvernement qui arriverait au pouvoir, c'est d'être capable de prendre des mesures de rupture unilatérale avec les directives européennes et tout ou partie des traités européens, et d'appliquer son propre programme. Par exemple, je pense qu'un gouvernement de gauche qui arriverait au pouvoir devrait immédiatement instaurer un contrôle des capitaux. Parce que sans contrôle des capitaux, l'affaire est réglée à peu près d'emblée. Or le gouvernement grec n'a pris aucune mesure de contrôle des capitaux. Il a fallu attendre le mois de juin pour prendre cette mesure en catastrophe alors que les banques allaient s'effondrer, etc. Deuxième mesure, reprendre le contrôle du système financier. Troisième mesure, une réforme fiscale majeure qui redonne des marges de manœuvre. Quatrième mesure, commencer à traiter la question de la dette, en reconstruisant par exemple ce qui avait été en France le circuit du trésor, ce mécanisme qui drainait l'épargne en dehors des marchés financiers vers le trésor public.

On peut ainsi prendre toute une série de mesures précises de rupture avec le néolibéralisme et de protection face aux tentatives d'étranglement financier. Il s'agit donc d'engager un bras de fer avec les institutions européennes et d'essayer de créer un rapport de force pour rebattre les cartes à l'échelle européenne. Dans cette perspective, la sortie de l'euro n'est pas un préalable. On n'a pas du tout besoin de sortir de l'euro pour appliquer les mesures que je viens d'évoquer ; mais ça veut dire aussi qu'à un moment donné on ne se laisse pas paralyser par la peur d'être exclu de la zone euro. Le gouvernement Tsípras a été mis devant le choix capitulation ou sortie de l'euro. Il a choisi de capituler. Évidemment, à partir du moment où on exclut totalement le fait que l'on puisse à un moment donné, s'il y a une nécessité, sortir de l'euro, eh bien on se lie soi-même les mains. Donc le problème n'est pas, contrairement à ce que pensent certains, de faire de la sortie de l'euro un préalable pour mener une politique de rupture avec le néolibéralisme. On n'a pas du tout besoin de sortir de l'euro pour faire ça. D'un certain point de vue, quand on mène une politique de rupture avec le néolibéralisme, rester dans l'euro protège : on joue le rôle de ce que les économistes néolibéraux appellent le passager clandestin, on évite les spéculations sur la monnaie, etc.

Mais s'il y a un bras de fer avec les institutions européennes, eh bien, il n'est pas exclu du tout à un moment donné que le pays en question se voie exclu de la zone euro. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas prévoir à l'avance quel sera le résultat de l'affrontement. Tout dépend du pays en question, de sa puissance économique et financière, etc., mais la clé de l'affaire c'est évidemment de prendre des mesures qui sont des mesures de rupture avec les politiques néolibérales mais qui soient des mesures de rupture coopératives, qui ne visent pas à accroître la concurrence entre les peuples et les États, et qui se fixent effectivement comme objectif une perspective de refondation de l'Europe pour construire une Europe de la justice sociale, solidaire, etc.

On voit que ces trois leviers sont des leviers extrêmement fragiles, et je conclurai là-dessus. Le levier institutionnel est plus que fragile, il est extrêmement faible. Les mobilisations européennes, elles, sont totalement nécessaires parce qu'elles permettent d'affirmer un dessein commun des peuples d'Europe et elles permettent de peser sur les politiques européennes mais on en voit les difficultés. Le troisième levier est évidemment la rupture au niveau national. Il faut non seulement gagner les élections, ce qui n'est pas encore fait, c'est le moins qu'on puisse dire, et il faut ensuite tenir dans un rapport de force avec l'Union européenne : l'expérience grecque nous montre que c'est tout sauf facile.